

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, commissaire responsable

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU
DANS LES MRC DES BASQUES ET DE RIMOUSKI-NEIGETTE
PAR PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU S.E.C.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 30 septembre 2015 à 13 h 30
Parc du Mont Saint-Mathieu
Salle Desjardins
121, chemin du Lac Sud
Saint-Mathieu-de-Rioux

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU COMMISSAIRE RESPONSABLE	
ET DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme GHYSLAINE LABELLE	15
M. BERNARD VACHON	21
M. RENÉ BÉRUBÉ	38
Mme GINETTE RAINVILLE.....	43
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. PIERRE BELZILE	57
Mme DENISE SÉNÉCHAL.....	71
Mme THÉRÈSE LEGAULT	72
M. DENIS RIOU	77
M. JEAN-JACQUES VIEN.....	82
M. GILLES GAGNÉ.....	90
QUESTIONS DE LA COMMISSION	94
MOT DE LA FIN	105

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU COMMISSAIRE RESPONSABLE
ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Si vous voulez reprendre vos places tous, on va reprendre l'audience pour la dernière séance de la première partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien Nicolas-Riou.

10

Je commencerai par demander au promoteur s'ils ont des documents ou des réponses prêtes parmi celles que l'on avait posées ou demandées dans les derniers jours? Madame Thomas.

15

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Oui. Nous avons déposé, monsieur le Président, l'ensemble des supports visuels qui ont été présentés hier, donc des présentations et des cartes.

20

Nous avons également déposé le calcul des surfaces autour des éoliennes où le niveau sonore attendu était supérieur à quarante décibels (40 dB).

25

L'adresse civique de la simulation visuelle qui a été présentée au niveau du chemin du nord du lac Saint-Mathieu.

Également un document en lien avec le développement éolien et économique que mon collègue monsieur Lagacé avait parlé.

30

Et finalement, le document sur l'entente de gestion sous pli confidentiel.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord. Alors je vous remercie.

35

Et du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y avait des réponses, est-ce que vous avez des réponses de prêtes à des questions qu'on a posées ou des documents qu'on vous avait demandés? Secteur Faune, oui.

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

40

Oui, vous nous aviez demandé une information concernant la densité de cerfs au niveau du secteur, du territoire.

45

Bien malheureusement, étant donné que c'est un petit territoire, on peut pas arriver avec un chiffre précis en termes de densité. Ce qu'on peut dire, c'est que dans la zone actuellement à proximité du secteur, on est dans des densités très faibles d'environ point quinze (0,15) à point vingt-cinq (0,25) cerf par kilomètre carré.

50

Par contre, on vous a produit une carte qui exprime la densité de récolte, ce qui nous donne une idée finalement au niveau prélèvement. Et on s'aperçoit que cinquante pour cent (50 %) du territoire, on parle d'une densité de récolte entre zéro et zéro virgule zéro quatre (0,04) cerf aux dix kilomètres carrés (10 km²). Donc ce qui est très peu.

55

Et l'autre cinquante pour cent (50 %) du territoire environ, on parle d'une densité de récolte de zéro virgule zéro quatre (0,04) à zéro virgule onze (0,11) cerf par dix kilomètres carrés (10km²).

Simplement pour représenter que ce n'est pas nécessairement l'espèce qui est recherchée ou qui est prélevée en majorité sur le territoire. Donc on va pouvoir vous laisser les cartes.

60

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Excellent. Vous nous aviez donné les densités évaluées de la population d'originaux.

65

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

Oui.

70

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Pour qu'on ait un comparable avec le cerf, est-ce qu'on peut avoir les résultats de récolte, une carte qui nous donnerait le résultat de récolte pour le même territoire? On verrait densité et récolte, pour pouvoir faire un appariement avec ce genre de données.

75

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

Pour l'original, oui, tout à fait. Pas de problème.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

80 D'accord, merci. Le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y avait d'autres documents?

Aviez-vous des réponses à nous apporter? Là, j'ai pas mon aide-mémoire sous la main.

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

85 Non. En fait, d'hier soir, la seule chose que peut-être on aurait pu déposer, c'est l'échelle qui représentait des décibels et qui associait à un niveau de bruit, exemple comme une classe, c'est ça, et comme le promoteur avait déjà déposé, je pense, est-ce que vous désirez qu'on le dépose quand même?

90

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Non, parce qu'on a un document qui semble équivalent.

95

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

C'est les mêmes informations.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

100

Et puis il avait été commenté par l'expert qui semblait tout à fait d'accord. Alors on ne va pas déposer inutilement.

Une question, oui?

105

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

110 Excusez, on avait également, vous nous aviez demandé de documenter un peu la situation par rapport à l'historique des droits de chasse et de pêche. On a fait un certain travail à ce niveau-là, donc il y a certains documents qui sont déposés aujourd'hui par rapport à notre travail.

Donc je voulais vous aviser de ça également.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

115

Excellent. Je vous en remercie, vous avez été très rapide, merci.

Et du côté des MRC, est-ce qu'il y avait des éléments d'information?

120 **PAR M. JULIEN HARVEY :**

Bonjour monsieur le Président. Hier, vous aviez certaines questions par rapport au parc régional et à la démarche inhérente au projet. Nous avons regroupé ce matin quelques documents pertinents que nous souhaitons vous déposer, entre autres un plan de développement stratégique.

125 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

130 OK. Mais vous, vous pouvez pas parler comme administrateur du parc, vous n'êtes pas administrateur du parc.

PAR M. JULIEN HARVEY :

135 Non, mais nous avons quelqu'un dans la salle qui est administrateur du parc. Je sais pas comment il faut procéder pour le dépôt de ces documents-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

140 Bien, vous les donnez, les documents, vous les déposez à l'arrière.

Mais si l'administrateur, s'il y a un administrateur du parc, ça pourrait être intéressant pour nous qu'il vienne à la table pour qu'on puisse lui poser un certain nombre de questions.

145 **PAR M. JULIEN HARVEY :**

Parfait.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

150 Ça peut être maintenant ou plus tard, je sais pas qui c'est.

PAR M. JULIEN HARVEY :

155 C'est monsieur Bertin Denis, en sa qualité d'administrateur du parc régional.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

160 Bon bien, on peut peut-être commencer par ça puis après ça, c'est plutôt la Commission qui voudrait poser des questions, alors voilà!

Bonjour monsieur Denis.

PAR M. BERTIN DENIS :

165 Bonjour monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

170 Je vous replace! Alors écoutez, on était un peu démuni quand on a posé des questions à monsieur Harvey l'autre jour à propos du parc, parce que sur son histoire, sur sa nécessité, sur la façon dont le projet évolue, dans quelle direction, là, il était un petit peu embêté de répondre aux questions, parce qu'il dit, ça relève plus de la direction.

175 Alors est-ce que vous acceptez qu'on vous pose des questions là-dessus?

PAR M. BERTIN DENIS :

Certainement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

180 Parce que c'est le territoire à l'étude, donc c'est normal qu'on s'intéresse aux enjeux qui sont à l'intérieur.

185 Le projet de parc, pouvez-vous nous donner un petit historique?

PAR M. BERTIN DENIS :

190 Bien, le projet de parc, ça s'est concrétisé suite à une loi, la Loi 206 du gouvernement du Québec qui disait que la MRC des Basques a le droit d'exproprier les droits de chasse et pêche du Club Appalaches, mais que pour ce faire, elle doit former un parc régional, une association et intégrer ça dans un parc régional.

195 C'est à partir de ça que notre projet de parc a commencé.

200 Suite à l'étude, je dirais, de tous les actifs qu'on avait sur la table et de toutes les choses, on a fait un plan, on a fait sortir un plan où on a fait ressortir l'ensemble de nos richesses. Nous, c'est à ce moment-là qu'on a décidé d'appliquer le territoire du parc sur l'ensemble de nos terres publiques et ça, c'est par grands îlots de développement.

205 Je vous dirais, le TNO Boisbouscache est quand même le plus important, mais probablement le plus difficile à développer, puisqu'on ne peut pas bénéficier de la chasse et de la pêche. Ça empêche beaucoup de choses, puis ça restreint, ça crée des conflits. D'ailleurs dans le jugement du juge de la Cour d'appel du Québec sur les droits, le juge a quand même signifié ça, qu'il y avait comme une pomme de discorde dans son jugement qu'il faudra régler ailleurs que devant les tribunaux.

210 Ça fait que nous, on a fait l'inventaire de nos choses, de nos territoires, des possibilités. Là, on a ciblé les premières actions. On a fait une espèce de plan d'action.

215 Dans ce plan d'action là, les interventions sur le TNO Boisbouscache n'étaient pas les premières actions, ne sont pas les premières actions à appliquer. Nous, on croit que considérant qu'il manque d'hébergement dans les Basques, on doit essayer de développer plus autour des axes passants, c'est-à-dire autour de la 132 et de la 293, les routes 132 et 293.

220 Ça fait que nous, notre premier objectif, c'est de mettre en valeur le Porc-Pic. Le Porc-Pic où c'est un TNO de quelques kilomètres carrés où le Club Appalaches a des droits de chasse et pêche, mais ils ne les utilisent pas. Mais ce site est beaucoup plus avantageux pour l'hébergement et les sentiers nature. D'ailleurs la piste cyclable y passe, notre piste cyclable y passe. Le sentier pédestre aussi transcanada passe là. Il y a beaucoup plus de choses que la chasse et la pêche à développer là. Ça fait que c'est notre principal objectif à court terme, je vous dirais, dans notre plan d'action.

225 Est arrivé concurremment ou en même temps le projet éolien. C'est sûr que nous, dans le grand happening qu'on avait fait en 2010 où toute la population avait été invitée à regarder l'avenir de la MRC, il avait été prévu, il avait été ciblé beaucoup de choses dont le rapatriement des droits du Club, mais surtout, pour conclure dans ce grand happening, on s'était dit, il faudrait des sources de financement autonomes.

230 Parce que vous savez, une petite MRC comme la MRC des Basques, elle est limitée presque en revenus, presque juste aux quotes-parts ou à la taxe municipale. Ça fait qu'on se cherchait à ce moment-là des façons d'avoir de l'autofinancement.

235 Le premier acte, la première action qu'on a faite, c'est d'essayer d'avoir une minicentrale.
On avait un projet cent pour cent (100 %) communautaire qui a été refusé à l'appel d'offres sur les minicentrales.

240 Il s'est présenté, quelques mois plus tard, un projet éolien, des promoteurs qui sont venus implanter des mâts. Nous, je vous dirais, on a constaté ça parce qu'ils demandaient des permis pour implanter des mâts, on s'est dit, fort probablement que notre territoire est intéressant. C'est là qu'on a commencé à créer nos RCI pour essayer d'entourer ça un peu.

245 Puis c'est tout ce cheminement-là qui part de la grande consultation, je vous dirais, de 2009 qui a amené, où il en est ressorti notre projet d'écosociété qui est notre plan d'action jusqu'en 2020.

250 On essaie de suivre cette route-là bon an mal an. Je vous cacherais pas que le climat d'austérité, c'est-à-dire le climat de rigueur comme veut qu'on dise le ministre, notre illustre ministre, est venu un peu chambarder nos plans.

255 À partir de mars 2015, le chargé de projet du parc régional a été mis à pied, bon. On essaie de retomber sur nos pattes. On n'a pas encore de revenus autonomes. On n'a pas encore de revenus de dix-huit pour cent (18 %) de notre territoire que sont les terres publiques. Le bois s'en va aux industriels, et les originaux s'en vont au Club Appalaches.

C'est pour ça que, bon, là, on pense avec le nouveau fonds de développement des territoires, de pouvoir continuer les actions qui étaient prévues dans notre plan de développement.

260 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Votre exposé soulève beaucoup de questions. Je vais commencer par une question technique.

265 La Loi 206 qui a été adoptée, c'est un bill privé, si je me rappelle bien, de l'Assemblée nationale, je croyais qu'elle créait essentiellement une corporation de gestion pour le parc éventuel. Mais vous dites qu'on reconnaît là-dedans votre droit d'expropriation des droits de chasse et pêche?

270 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

275 Ah bon! Parce qu'hier soir, on a demandé à l'avocate du secteur de la faune si la MRC avait le droit d'exproprier des droits de chasse et pêche. Donc à partir du moment où il y a une loi qui le reconnaît clairement, la question est réglée en droit, mais ça peut être contesté.

PAR M. BERTIN DENIS :

280 Elle peut être réglée en droit, mais elle n'est pas réglée en faits. Parce qu'à la MRC des Basques, nous, on croit que les gens qui doivent récupérer ces droits-là, ce sont les gens qui leur ont donné, ceux qui leur ont donné, c'est le gouvernement du Québec et le ministère des Richesses naturelles ou peu importe comment il s'appelait à ce moment-là, mais c'est le
285 gouvernement du Québec.

Ça fait que ça serait très très indécent de demander à la population des Basques de payer des droits dont ils ont été privés depuis si longtemps. C'est comme les faire payer en double.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

290 Mais il y a une chose que je ne comprends pas. Moi, j'ai compris que c'est les tribunaux qui ont reconnu ces droits, que le gouvernement était contre ça. Je suis surpris de votre affirmation, quand vous dites que c'est le gouvernement qui leur a donné. Moi au contraire, ce que j'ai lu dans
295 les jugements, c'est qu'il s'est opposé, puis pas à peu près, pour essayer de les récupérer.

Mais le gouvernement n'a jamais donné ces droits-là au Club, non?

PAR M. BERTIN DENIS :

300 Monsieur Francoeur, si on prend la chaîne de titres, à partir du moment où le colonel Garneau a séparé les droits de chasse et pêche du fonds de terre, c'est comme s'il avait acheté sa maison, il l'aurait revendue dans la même journée, mais avait gardé l'exclusivité de la salle de
305 bain. C'est comme ça, c'est cette situation-là qu'on a.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je comprends ça. Mais c'est pas le gouvernement qui a reconnu ça?

310 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Je suis vraiment pas sûr que c'est légal dans le Code civil du Québec. D'ailleurs, les juges ont été chercher d'autres lois pour honorer ça.

315 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Mais là, c'est corroboré par deux (2) jugements de tribunaux, ça crée un fond solide pour la légalité.

320 **PAR M. BERTIN DENIS :**

On peut pas contester ça, je vous l'accorde.

325 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

OK. L'autre question que je voulais vous poser, c'est la suivante! Ce besoin-là répond à une demande, vous dites que dans un sommet économique sur l'avenir de la MRC, cette question du parc est arrivée sur la table, a été reconnue comme une de vos priorités, d'après ce que je comprends, vous me corrigerez si j'ai mal perçu.

330

Ce que je veux comprendre, est-ce qu'il y a une demande dans la population pour que ce territoire-là devienne accessible à tout le monde? Est-ce qu'il y a des pressions, est-ce qu'il y a des groupes? Comment ça s'est exprimé, cette demande pour avoir accès au territoire et l'ouvrir et en faire un bien collectif?

335

PAR M. BERTIN DENIS :

340 Bien, je vous dirais que dans l'imaginaire collectif de la région ici, le Club Appalaches, ça a toujours été comme, je vous dirais, une enceinte inaccessible, parce qu'il y avait des barrières. Il y avait des barrières tout le tour. Les gens qui osaient s'y aventurer n'étaient pas bien reçus par des gardiens.

345 D'ailleurs, dans les documents qu'on va vous déposer, il y a la carte de visite du Club quand on entre là, c'est une espèce de jugement où on peut vraiment bien voir la protection tentaculaire du Club sur la région.

Dans l'imaginaire collectif, c'est un climat de peur.

350 On a essayé d'organiser en 2013, 2012 – 2010, oh, ça fait longtemps, le temps passe vite, un pique-nique au début septembre où on a invité l'ensemble de la population. Bon, on a eu, je me rappelle plus combien de personnes, mais une faible proportion de la population, mais il y a beaucoup de gens qui nous disaient, n'allez pas là, c'est dangereux, vous allez vous faire tirer! Pourquoi que c'est comme ça dans l'imaginaire de la région, là? C'est pas les gens qui y sont jamais allés, là.

355

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais ça, c'est des questions de perception.

360

PAR M. BERTIN DENIS :

Oui, mais c'est comme ça.

365

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord. Donc il y a une demande, vous comme élu, vous avez lu une demande pour avoir un accès, pour ouvrir ce territoire.

Puis votre réponse, c'est de dire, on fait un parc, c'est ça?

370

PAR M. BERTIN DENIS :

C'est-à-dire que la réponse du ministère, du gouvernement du Québec, quand ils nous ont donné la Loi 206, il fallait qu'on forme un OSBL pour former un parc.

375

Il y a longtemps que la MRC des Basques voulait faire de l'ensemble de son territoire un grand parc naturel. On appelait ça dans le temps Mer, Terre et Monde. C'est-à-dire, c'était un parc inclusif où il y avait pas de guérite, où l'ensemble des opérations, des activités de la MRC auraient été des activités de parc.

380

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

385 Quand le projet de parc se matérialisera, dans vos plans, est-ce qu'il y aura de la chasse et de la pêche gérées par la direction du parc ou cette activité, vous la jugez incompatible avec ce que vous voulez avoir comme vocation générale?

PAR M. BERTIN DENIS :

390 Nous, le but ultime de notre parc, c'est vraiment de faire profiter à l'ensemble de la population du Québec et de la MRC des Basques et des environs l'ensemble du territoire avec toutes ses richesses, toutes ses ressources, toutes ses activités possibles.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

395 Mais est-ce qu'il y aurait de la pêche par exemple?

PAR M. BERTIN DENIS :

400 Il pourrait y avoir de la pêche, oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Est-ce qu'il pourrait y avoir de la chasse?

405 **PAR M. BERTIN DENIS :**

Il pourrait y avoir de la chasse aussi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

410 C'est à ce moment-là la direction du parc qui gérerait ça, intégré avec le reste des activités?

PAR M. BERTIN DENIS :

415 La formule comme telle n'est pas encore clairement définie, il y a trop de marches à monter avant d'arriver là.

Mais oui, je vous dirais, on a le fondement du parc, la charte, c'est écrit, on a une entente, on est cinquante-cinquante (50 %-50 %) avec les Malécites dans ce parc-là.

420

On a un outil extrêmement important qui est le Parc du Mont-Saint-Mathieu qui peut être un outil de gestion extrêmement pertinent dans ce domaine-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

425

Est-ce que vous envisagez de la chasse avec des forfaits assez substantiels, un peu comme dans Duchénier ou dans une pourvoirie ou si ça serait plutôt une formule plus populaire de type ZEC avec tirage au sort pour l'égalité des chances? Comment vous voyez cette possibilité?

430

PAR M. BERTIN DENIS :

Bon, ce domaine-là, moi, je suis dans le domaine politique, là, vous me posez une question dans la dentelle du projet. Je suis peut-être pas la meilleure personne pour répondre à ça.

435

On n'a pas exploité ça jusque-là. C'est pas mûr.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

440

OK, je comprends, ça va.

Et je voudrais comprendre une chose. Est-ce que le parc éolien a été construit dans l'espoir de financer une partie du parc?

445

PAR M. BERTIN DENIS :

Non. Le parc éolien est venu après ou concurremment ou parallèlement. C'était pas dans les objectifs de départ d'avoir un parc éolien là.

450

La chose s'est présentée, on l'a constatée, puis à partir du moment où on a eu des demandes d'installation de tours de vent, quand il y a cinq (5) compagnies qui te demandent ça, tu te dis, bon, je pense que mon territoire est potable, je veux dire, mon territoire est intéressant. Puis là, de fil en aiguille, on a intégré ça.

455

La politique de la MRC, en rapport au parc éolien, par rapport au parc Inter-Nations, à notre parc national, notre parc régional c'est-à-dire, c'est qu'on a fait de la place, on s'est réservé de la place dans notre RCI pour avoir un parc intéressant. Mais on s'est dit, on va donner le reste de la place à l'éolien. Quand l'éolien sera installé, on verra de quelle façon on utilise au maximum l'espace qu'on s'est réservé.

460

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

465 J'imagine que votre gestionnaire qui s'occupait du projet puis qui n'est plus là, il a dû quand même discuter avec vous puis avec les gens du conseil d'administration du parc, les administrateurs qui sont là dans le moment, de la compatibilité entre l'éolien et les activités récréatives que vous auriez dans le parc.

470 Comment vous percevez la compatibilité ou l'incompatibilité entre la vocation récréotouristique que vous voulez donner à ce territoire et la présence des éoliennes?

PAR M. BERTIN DENIS :

475 Monsieur le Président, je vous ai dit d'entrée de jeu qu'on n'avait pas seulement ce territoire-là en terre publique. Je pense qu'on a beaucoup de travail à faire et de croûtes à manger avant vraiment de s'attaquer à ce territoire-là.

Il y a beaucoup de petits endroits, d'endroits plus restreints mais plus proches des voies de circulation qui peuvent être développés avant de s'attaquer à ce gros morceau là.

480 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

485 Mais vous personnellement, avez-vous l'impression que la présence des éoliennes va faire fuir les gens ou si les gens vont considérer ça comme une attraction, je sais pas, comment vous voyez ça? C'est une nuisance ou une attraction dans un endroit où il y a du récréotouristique?

PAR M. BERTIN DENIS :

490 Bien moi, ce que je pourrais vous dire, je pourrais vous donner mon expérience de vie avec ma famille. Chez nous, on est juste du monde ordinaire qui habite dans la région, qui sont nés là, puis qui pensent à peu près comme la majorité des gens.

Nous, quand on va à Matane, le mot d'ordre dans le char, c'est le premier qui voit l'éolienne, il le dit! Parce qu'on aime ça.

495 Mais c'est pas parce que mon jupon dépasse que je vous dis ça, c'est que c'est vrai.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

500 Ah, c'est votre réaction, vous avez le droit d'en faire état, je vous comprends. D'accord.

Alors donc, au fond, vous voyez pas d'incompatibilité de nature a priori, c'est le fond de votre pensée, est-ce que j'interprète bien?

PAR M. BERTIN DENIS :

505

Monsieur Francoeur, s'il y avait eu cent cinquante (150) éoliennes dans le territoire, ça aurait beaucoup restreint le potentiel récréotouristique multiresource.

Il y a juste quarante quelques éoliennes.

510

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais donc, dans le contexte actuel, avec la configuration du parc qui est devant nous, vous dites, on est capable d'aménager ça?

515

PAR M. BERTIN DENIS :

Avec le RCI qu'on s'est donné, on est capable d'aménager ça puis avoir des endroits extrêmement intéressants, puis des belles choses à faire vivre aux gens qui vont le visiter.

520

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Excellent. Bien, ça répond à mes questions.

525

Écoutez, si jamais on avait des questions supplémentaires, vous nous permettrez de vous adresser une demande à la MRC tout simplement?

PAR M. BERTIN DENIS :

530

Oui. J'ai des documents qu'on va vous faire transmettre par la voie normale.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

535

C'est ça, par la voie normale, donc avec les copies et tout. Je pense que votre représentant connaît la technique, alors il n'y aura pas de problème.

Écoutez, je vous remercie.

540 On a fait une petite entorse à notre procédure pour vous entendre, je pensais pas qu'on
aurait cette occasion, mais là au moins, ça nous aide à compléter un peu le portrait, parce que
c'était un peu obscur pour nous dans notre esprit tout ce projet.

PAR M. BERTIN DENIS :

545 Je vous dirais aussi que dans notre centre d'intérêt à la MRC ou dans le milieu de la gestion
municipale, de ces temps-là, c'est pas de créer des parcs, c'est vraiment de se ramasser puis de
repartir à neuf avec des nouveaux budgets puis des nouvelles contraintes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

550 Oui, mais ça, c'est votre défi.

PAR M. BERTIN DENIS :

555 C'est notre défi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

560 D'accord, merci.

PAR M. BERTIN DENIS :

565 Merci beaucoup.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
GHYSLAINE LABELLE**

570 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Bon, on va retomber sur nos pattes selon les règles habituelles. Alors j'appellerais madame
Ghyslaine Labelle.

575 **PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :**

Ghyslaine Labelle, rang 5, Saint-Mathieu-de-Rioux. Compte tenu des propos d'élus diffusés
dans les médias concernant l'issue de l'exercice auquel nous nous livrons depuis trois (3) jours et

580 en tout respect pour ce processus démocratique, j'aimerais savoir, à ce stade du projet du parc
éolien Nicolas-Riou, y a-t-il un contrat de services déjà signé entre Hydro-Québec et les
promoteurs du projet?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

585 Madame Thomas.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

590 Monsieur le Président, on a un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec Distribution,
suivant la sélection du projet en décembre dernier.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

595 C'est une étape normale dans la procédure établie par Hydro-Québec et la Régie?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

600 Tout à fait. Donc on participe à un appel d'offres, le projet est sélectionné et après, le contrat
d'achat d'électricité est signé et est approuvé par la Régie de l'énergie.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

605 Si je comprends bien, si vous n'aviez pas ce contrat, vous ne seriez pas ici?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

610 Bon d'accord. Ça répond à votre question? C'est un préalable pour que l'avis de projet
repose sur un vrai projet et non pas un projet théorique.

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

615 Oui, je comprends ça, mais je me demandais si l'exercice auquel on se livre en ce moment
avait un certain poids au niveau du projet.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

620

Tous les projets, avant d'arriver en audience, doivent avoir une base de faisabilité, de réalisme, et ça veut dire qu'il y a un contrat. Mais ça veut pas dire que le gouvernement va l'approuver.

625

Hydro-Québec signe un contrat. Le gouvernement, il y a des projets qui ont été refusés par le Conseil des ministres à la suite des rapports du BAPE. L'issue n'est jamais certaine.

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

630

Est-ce qu'il y a des pénalités à ce moment-là?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

635

Ça, je le sais pas. Est-ce qu'il y aurait des pénalités si le projet n'était pas approuvé?

J'imagine que le contrat contient peut-être des réserves là-dessus?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

640

Oui, des pénalités sont prévues au contrat.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

645

Il y a des pénalités. Donc vous, vous êtes censés normalement livrer à partir de telle date tant d'électricité?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

650

Effectivement. Donc on a une date de livraison, une quantité d'énergie et si c'est pas fait, on a des pénalités qui s'appliquent.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

655

Et si jamais le Conseil des ministres, disons, refuse un projet, qu'est-ce qui se passe? La corporation qui a présenté le projet ne peut pas aller de l'avant, est-ce que c'est considéré comme un facteur justifiant la dissolution du contrat? Qu'est-ce qui se passe?

660 Y a-t-il une réserve dans le contrat qui dit, le contrat sera annulé si le gouvernement ne l'approuve pas en bout de ligne? Est-ce qu'il y a une clause de ce genre?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

665 Il y a effectivement au contrat des dispositions au niveau de la résiliation puis de cas hypothétiques comme ça, des pénalités également. Il faudrait que je relise le contrat pour m'assurer de vous fournir des bonnes informations.

Il est public, le contrat, il est disponible sur le site de la Régie, donc c'est quelque chose qu'on peut aller prendre connaissance.

670 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

675 Est-ce que vous pourriez nous le déposer officiellement? Je veux dire, il est public, mais quand il est déposé par le promoteur, il fait partie à ce moment-là du dossier du promoteur. C'est plus facile pour les gens de le consulter, parce qu'ils se disent, c'est les pièces du promoteur qui sont là.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Oui, on va pouvoir vous le déposer.

680 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Parfait, merci.

685 Donc vous pourrez le consulter, mais comme dit madame, il est déjà public, et vous pouvez vous-même aller vérifier les clauses de pénalités.

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

690 Sur le site de la Régie de? À quel endroit, en fait, il est disponible?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

695 Sur le site de la Régie de l'énergie, si je me souviens bien. Puis dans tous les cas, comme je vous dis, on va le déposer dans le cadre de la Commission.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Dans les prochains jours?

700

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Oui.

705

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Donc vous l'aurez sur le site du BAPE dans les documents déposés par le promoteur d'ici probablement quarante-huit heures (48 h).

710

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

D'accord. Entre temps, avant que je puisse le consulter...

715

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Votre deuxième question, c'est ça?

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

720

Oui, ma deuxième question, absolument. Selon les informations obtenues sur le projet de parc éolien Nicolas-Riou, en plus de recevoir cinquante pour cent (50 %) des profits générés par la vente de l'électricité, des contributions annuelles de un point million (1,1 M\$) seront versées annuellement aux partenaires publics.

725

Il y a aussi cinq mille dollars (5000 \$), je crois, par kilowatt versés aux partenaires sur le territoire desquels les éoliennes seront installées.

730

Concernant le montant de cinq mille dollars (5000 \$) d'abord par kilowattheure, je me demandais, est-ce qu'on parle de cinq mille dollars (5000 \$) par kilowattheure installé ou par kilowattheure produit?

735

Ensuite, donc conséquemment, est-ce que l'une ou l'autre de ces sommes-là, soit le un point un million (1,1 M\$) ou l'autre est susceptible de varier en fonction des heures de production des éoliennes? À savoir si en raison de bris ou de conditions climatiques, les éoliennes devaient être arrêtées, est-ce que ces montants-là vont fluctuer?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je crois que les deux (2) questions sont claires.

740

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Monsieur le Président, au niveau du cinq mille dollars par mégawatt (5000 \$/MW), c'est par mégawatt installé et ce n'est pas dépendant donc de la production.

745

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Donc c'est un montant fixe annuel. La puissance installée ne change pas.

750

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

D'accord. Et au niveau du un point un million (1,1 M\$) aussi, c'est fixe?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

755

Le un point un million (1,1 M \$), est-ce que c'est pas la même somme, c'est le cinq mille par mégawatt (5000 \$/MW)?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

760

En fait, c'est ça, si on fait cinq mille dollars par mégawatt (5000 \$/MW) fois deux cent vingt-quatre point quatre mégawatts (224,4 MW), on a donc un million cent vingt-deux mille dollars (1 122 000 \$), et c'est un montant également qui est indexé à chaque année.

765

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Donc c'est pas deux (2) montants distincts, c'est ce montant-là.

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

770

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

775

Le cinq mille du mégawatt (5000 \$/MW) installé.

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

C'est beau.

780

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ça va?

785

PAR Mme GHYSLAINE LABELLE :

Oui, ça répond à ma question. Je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

790

C'est moi qui vous remercie.

795

BERNARD VACHON

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Monsieur Bernard Vachon s'il vous plait. Bonjour.

800

PAR M. BERNARD VACHON :

Bonjour. Je vais avoir deux (2) questions précédées de deux (2) préambules.

805

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous les faites de plus en plus courts, j'admire.

PAR M. BERNARD VACHON :

810

Au cours de la journée d'hier, on a posé une question relative à la délégation de la gestion du projet au partenaire privé Électricité de France EDF.

815

Cette délégation de la gestion du projet soulève la question de la capacité des deux (2) partenaires publics à défendre les intérêts des communautés dans le cheminement du projet.

820 Tout au long des audiences depuis lundi, la plupart des questions adressées au promoteur tels par exemple la consultation, le plan de transport, le bulletin d'information, l'agent de liaison, la plupart de ces questions donc ont été répondues par la représentante de EDF, madame Thomas, comme si le promoteur était essentiellement identifié au partenaire privé et que le partenaire public avait un rôle secondaire, voire négligeable dans la gestion du projet.

825 Alors ma question! Est-ce que le fait de déléguer la gestion du projet au partenaire privé prive juridiquement et-ou moralement les partenaires publics de leurs prérogatives et de leurs capacités à agir sur la protection et la promotion des intérêts collectifs des communautés, des intérêts qui vont bien au-delà des perspectives de bénéfices financiers?

830 Si non, quelles sont les dispositions dans l'entente contractuelle qui lient les partenaires, qui garantissent aux partenaires publics un rôle à part égalitaire et significatif dans la gestion du projet?

Je me permets de mentionner que j'apprécierais beaucoup que le représentant des partenaires publics s'exprime sur ces questions.

835 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Madame Thomas.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

840 Monsieur le Président, j'inviterais mon collègue, monsieur Lagacé à fournir la réponse.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

845 Monsieur le Président, sans l'ombre d'un doute, les partenaires publics ont la capacité de faire valoir les points de vue.

850 Quand on a parlé d'acceptabilité sociale, je vous dirais que l'ensemble de huit (8) territoires des MRC au Bas-Saint-Laurent et Nation malécite, ça a toujours été une condition essentielle pour avancer avec l'ensemble des projets.

Je veux simplement rappeler qu'il y a eu de multiples portes ouvertes notamment en regard de ce territoire-là, parce qu'effectivement, il y avait de nombreux promoteurs éoliens qui étaient intéressés au territoire.

855 On a souhaité avec nos partenaires privés avoir des consultations publiques dans les milieux pour consulter les populations locales.

Donc sur ce point-là, je l'ai dit hier, on est aussi gardien du bien collectif.

860 En ce qui a trait au plan de transport, bien entendu le partenaire privé a une connaissance plus pointue sur ces éléments-là, mais on a, nous, une connaissance territoriale, l'aménagement du territoire, l'impact au niveau, je dirais, des transports, des flux de transport. Et on va être en lien avec notamment les utilisateurs du territoire, monsieur le Président.

865 Est-ce qu'on peut être fiers de ce projet-là, c'est un peu la question qui est soulevée! J'ai l'impression que nos trois cent mille (300 000) citoyens, comme actionnaires, vont être extrêmement fiers. Au-delà effectivement des retours financiers de six point six millions (6,6 M \$), comme je le disais hier, la délégation, puis je pense que vous allez avoir, monsieur le Président, les documents sous pli confidentiel, vous allez pouvoir apprécier les contenus, c'est clair.

870 Les gens devraient, je dirais particulièrement les gens qui sont ici ou ceux qui posent certaines questions, savoir que les élus, on a les mêmes préoccupations que les citoyens. On a des préoccupations citoyennes qui nous sont amenées.

875 Et quand hier vous souleviez, monsieur le Président, est-ce que dans le fond on pouvait discuter d'égal à égal avec notre partenaire privé! Bien, étant donné qu'on n'a pas toujours le même niveau de contenu, notamment quand on parle au niveau financier, notamment au niveau de la connaissance des technologies, bien, on se fait accompagner, c'est clair. Je n'ai pas la prétention d'avoir l'ensemble des connaissances, pas plus d'ailleurs que mes autres collègues publics. Donc on va chercher des connaissances additionnelles pour améliorer nos connaissances
880 puis s'assurer effectivement que les citoyens qu'on représente aient un juste retour par rapport à la confiance qu'ils nous font.

885 Ça fait que par rapport à ça, c'est clair que bien entendu, le développement du projet, il y a une délégation qui est faite, et madame Thomas l'a fort bien dit hier, les questions importantes se retrouvent à l'intérieur du conseil d'administration.

890 Je suis le président du conseil d'administration, je pense qu'il faut aussi le souligner, par rapport à Nicolas-Riou, il y a une prédominance, même à cinquante-cinquante (50 %-50 %), il y a une prédominance du facteur public. Je pense qu'on s'inscrit dans cette volonté-là.

895 Puis j'ai pas de doute sur le fait, monsieur le Président, que le projet qui va être livré, donc le parc éolien Nicolas-Riou va correspondre aux attentes citoyennes, aux besoins citoyens. Et j'aimerais ça, moi, monsieur le Président, que les gens comprennent fort bien, on a toujours eu la même façon de se comporter pour ce qui est des élus du Bas-Saint-Laurent, c'est de défendre avec acharnement le droit à nous aussi d'avoir du soleil, pas comme aujourd'hui, mais avoir du véritable soleil.

900 Puis je veux simplement référer, puis ça va me faire plaisir de le dire, en 2004, il y avait un
deux cent un mégawatts (201 MW) en développement éolien qui était proposé. D'ailleurs, il y avait
eu un BAPE concernant le projet SkyPower, ça a été un projet qui a été honni par les populations
locales, honni par les populations locales, et on était en support au niveau des communautés
locales, des populations locales, et aujourd'hui, on en fait un projet communautaire à partenariat
égalitaire, au bénéfice des treize (13) territoires de la MRC Bas-Saint-Laurent–Gaspésie, la Nation
malécite, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, qui représentent trois cent mille (300 000)
citoyens.

905 Ça fait que, est-ce qu'on peut être fiers de ça, monsieur le Président, lorsqu'on parle d'un
projet mal ficelé en 2004 et puis aujourd'hui, on arrive avec un projet qui est consensuel, où
l'acceptabilité sociale, puis je l'ai dit ce matin à un journaliste, l'exercice du BAPE, c'est
extrêmement intéressant, ça nous permet d'entendre les préoccupations citoyennes puis
910 d'apporter un niveau de réponse qui permet aux citoyens, dans la plupart des cas, de retrouver
une espèce de quiétude par rapport à ses préoccupations.

915 Nous aussi, ça fait partie de nos attentes. Puis on aime bien, quand il y a une conjugaison
entre les réponses de nos ressources versus celles des experts des autres ministères.

915 Merci monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

920 Quand je vous ai posé la question hier pour savoir si vous vous étiez fait accompagner,
lorsque vous avez négocié, vous m'avez dit oui. Mais dans ma tête, ma question portait, je dirais,
sur le passé, sur la période avant que vous vous entendiez avec EDF.

925 Mais là, ce que je comprends de votre intervention, c'est que même depuis, pour arriver à la
table du conseil d'administration au fait des dossiers, vous continuez de vous faire accompagner
au besoin, est-ce que je comprends bien? Parce qu'il y a deux (2) périodes qui peuvent être visées
là-dedans.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

930 On aime bien avoir l'air intelligent tout le long, monsieur le Président, donc avant, pendant et
assurément après.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

935 D'accord, OK. Ça au moins, ça clarifie ce point-là.

940 Donc à ce moment-là il y a un facteur auquel vous devez être très sensibles, ainsi que les gens qui vous conseillent, c'est le facteur de contingence pour finalement absorber les imprévus, ce qui est, au fond, la marge de sécurité d'un projet pour éviter qu'on ait à réinvestir des fonds, ce qui est toujours plus désagréable à faire quand il le faut.

Alors est-ce qu'il y a une contingence prévue au projet et quelle est en gros la proportion des coûts totaux? Qu'est-ce que vous avez comme enveloppe de contingence? Madame Thomas.

945 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Monsieur le Président, effectivement, il y a des contingences prévues, c'est normal de faire ainsi, et c'est important aussi.

950 Je peux aussi vous dire qu'on a l'habitude donc de travailler avec ces paramètres-là. Quand on s'embarque dans un projet, on évalue plusieurs facteurs et donc le fait que le projet soit réalisable également, tant au niveau des plans économiques, environnementaux et également sociaux.

955 Donc c'est une analyse qui est faite en détail.

960 Aussi, ce qui est important de souligner, c'est qu'au niveau d'un projet, ça se fait étape par étape. Donc au niveau de l'investissement aussi qui est fait, ça se fait au fur et à mesure que les étapes avancent, et le gros des engagements ne vient qu'à un moment où l'ensemble des autorisations sont reçues et qu'on a confiance donc d'aller de l'avant. Alors ça aussi, je pense que c'est important de le mentionner.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

965 Je comprends votre réponse et je comprends très bien que le coût des opérations réel se dessine quand on a les relevés, quand on sait exactement quel est le tracé de la route, je comprends ça.

970 Mais dans n'importe quel projet, ne serait-ce que parce que vous dites que c'est un projet qui va exiger cinq cents millions (500 M\$), il faut que vous ayez un budget prévisionnel. Alors nous, ça nous intéresse de voir quel est le budget prévisionnel, parce que ce qui nous intéresse, puis c'est pas dans le détail des coûts, c'est pour avoir une idée de l'ensemble, on veut, comme Commission, on est intéressé à regarder jusqu'à un certain point, on va pas rentrer dans l'administration, mais de voir quel est le facteur de contingence, quelle est la marge de sécurité, parce qu'il s'agit de beaucoup de fonds publics, et c'est quand même pas les municipalités les plus riches du Québec.

975

Donc à ce moment-là, on se sent un devoir moral d'aide par notre regard.

980 Alors c'est pour ça qu'on vous demanderait de déposer votre budget prévisionnel, pour
connaître notamment la marge de contingence, pour voir quelle est la zone de sécurité qui est
prévue dans un projet de cette nature.

985 En tout cas, jusqu'à preuve du contraire, je crois pas que ça dévoile des secrets industriels
ou de gestion. Ça va être des coûts standards, travaux, la route, des choses comme ça. Ça
préjuge pas des stratégies, puis ça préjuge pas du fait que ça peut changer.

Je suis sûr que vous en avez un, parce que vous n'auriez pas jamais dit que ça coûte cinq
cents millions (500 M\$).

990 Donc est-ce qu'on peut voir ce budget prévisionnel?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

995 Monsieur le Président, au niveau d'un budget d'un parc éolien comme ça, ce sont encore
une fois des données qui sont fort sensibles pour le promoteur.

Si vous voulez, je peux voir à vous fournir une approximation au niveau des contingences
qui sont prises sur le projet. Est-ce que ceci répondrait à votre question?

1000 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

1005 Oui, mais on aimerait avoir les coûts des grands volets, routes, aménagement, équipements,
des choses comme ça. Au moins avoir les grandes catégories pour qu'on puisse voir. On l'a vu
pour d'autres projets, ça nous permettrait de jauger un certain nombre d'aspects.

1010 On vous dit pas qu'on va tout rendre public, mais on va se faire une première idée, puis s'il y
a un facteur qui nécessite un examen plus approfondi, vous pouvez être sûre qu'on va vous
revenir, vous comprenez, mais il faudrait d'abord avoir une idée de l'ensemble pour voir s'il y a lieu
de poursuivre.

Alors on vous demanderait de le déposer. Si vous pouvez le déposer sous la règle de la
confidentialité, puis on avisera. On tient pas, nous, à créer un embarras au projet, là. On veut
assumer une responsabilité publique.

1015 Monsieur Lagacé, vous alliez dire quelque chose, non? Qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

1020 Bien, je vous dirais que, monsieur le Président, que les administrateurs publics assument aussi une responsabilité publique en regard de ce projet-là.

1025 Je veux simplement faire une comparaison. Dans le projet Viger-Denonville à l'époque, on avait été autorisés, pour la MRC de Rivière-du-Loup, on avait été autorisés à un règlement d'emprunt de douze millions six cent cinquante mille (12 650 000 \$) par le ministère des Affaires municipales.

1030 Finalement, dernièrement, la conclusion de l'ensemble des coûts de construction puis la terminaison, on a fermé le projet avec un règlement d'emprunt définitif de trois millions quatre-vingt-neuf mille (3 089 000 \$).

1035 Donc on peut vous dire qu'on est vigilants, monsieur le Président, en ce qui a trait aux deniers publics. Il y a quinze pour cent (15 %) de mise de fonds, soixante-quinze millions (75M\$) qu'on disait tantôt sur l'ensemble de l'œuvre, autant pour les deux (2) régions administratives, puis on a aussi, nous, le même intérêt par rapport aux coûts de projet. On a les mêmes intérêts par rapport aux profits.

1040 Et on s'entend très bien avec notre partenaire privé là-dessus, sur le sens qu'on veut tous les deux (2) des profits optimums, parce que je pense pas qu'on puisse, dans mon cas à moi, je pense pas, dans une prochaine vie, peut-être la suivante, revoir un projet communautaire à la hauteur de deux cent vingt-quatre point quatre mégawatts (224,4 MW).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1045 Écoutez, si on vous le demande, c'est pas parce qu'on doute ni de la capacité ni de la probité, ça n'a rien à voir. On veut faire un examen standard comme on le ferait avec quelqu'un qui fait ce qu'on appelle un "due process", pardonnez-moi l'expression en très mauvais français, mais c'est dans ce but-là tout simplement.

1050 Mais si vous le déposez sous le signe de la confidentialité, il se pourrait très bien qu'on se rende à l'argument et que ça reste confidentiel. Mais on va examiner la question. Mais ça, on va vous le demander pour pouvoir examiner un certain nombre de choses.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1055 Donc je comprends que ce que vous demandez, c'est en quelque sorte un sommaire au niveau des postes principaux du budget.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Oui.

1060

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Évidemment, comme on en discute, comme je vous ai mentionné, compte tenu de la sensibilité de l'information, il faut aussi comprendre que nous, on est dans ce domaine, que c'est notre entreprise et que c'est un secteur aussi où il y avait quatre-cinq (4-5) promoteurs. On a une recette au Québec, on a un certain succès, on aimerait le préserver.

1065

Donc assurément, ce sera déposé sous pli confidentiel.

1070

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

D'accord, on vous en remercie, on va apprécier vos motifs à leur juste mérite. Soyez-en convaincue.

1075

Ça termine mes questions là-dessus et vous, ça vous éclaire, je pense, et ça vous éclairera de voir ce que la Commission analysera sur cette question.

PAR M. BERNARD VACHON :

1080

Oui. C'est évident que ça ne répond à toutes les interrogations que je soulevais plus tôt.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais ça vous a donné une réponse quand même.

1085

PAR M. BERNARD VACHON :

Oui, on dit souvent que la preuve est dans le pouding. Ce qu'on craint, c'est qu'une fois que le pouding sera au feu...

1090

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bien là, vous avez quatre (4) semaines pour brasser tous les ingrédients puis nous faire un bon mémoire.

1095

PAR M. BERNARD VACHON :

Effectivement, on va tâcher de le faire.

1100 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Avez-vous une deuxième question?

1105 **PAR M. BERNARD VACHON :**

Je constate qu'on se réfugie souvent dans la confidentialité des données. Alors je n'irai pas plus loin sur cette question, j'entreprends la deuxième.

1110 J'apprécierais beaucoup si on pouvait porter à l'écran la diapositive qui porte sur la simulation visuelle à partir du belvédère du 5^e Rang.

Alors je crois que cette diapositive est assez éloquente. Dans le bas, c'est la situation, le paysage que nous avons actuellement.

1115 Et dans la photo du haut, c'est la simulation du paysage que nous aurons une fois le projet réalisé.

1120 Alors j'aimerais donc, en préambule sur la question des paysages, revenir sur la situation du rang 5 de Saint-Mathieu qui s'étend d'est en ouest à une altitude de trois cent trois mètres (303 m) plus ou moins deux mètres (± 2 m), à trois cent cinquante trois (353 m), selon la position où nous sommes dans le rang 5, trois cent cinquante mètres (350 m) à son point le plus élevé.

1125 Sur cette portion du rang se déroule un panorama ouvert dans toutes les directions. Au sud, le vaste territoire de la forêt publique où sera érigé le parc éolien. Au sud-est, le mont Comi qui est à l'est de Rimouski. Au nord-est, la municipalité de Bic et son parc. Au nord le fleuve et le Bouclier canadien de l'autre côté du fleuve.

Et aussi une vue sur l'Île aux Basques au cœur du fleuve.

1130 Alors conscient des qualités exceptionnelles de ce site, les résidents permanents et de villégiature du rang 5 se sont tous regroupés il y a une dizaine d'années pour réaliser un projet afin de faire bénéficier au plus grand nombre de personnes les beautés de ce panorama. Un belvédère a été construit avec la participation de la municipalité et des citoyens qui s'appelle le belvédère du 5^e Horizon.

1135

Un volet éducatif a été ajouté par des panneaux d'information sur le relief visible, la géologie des lieux et des environs, la faune et la flore présentes dans cet immense territoire et l'histoire aussi de l'occupation de ce territoire.

1140 Le belvédère est maintenant un équipement municipal entretenu par la municipalité.

Alors la question! Dans le présent projet, quels sont les critères qui ont déterminé qu'un paysage avait une valeur et qu'il méritait une attention particulière pour en conserver les qualités et les attraits?

1145 J'ajouterais, pour compléter cette question, que lors d'un conseil municipal, il a été convenu que des conditions seraient imposées ou seraient requises auprès du promoteur pour éviter que les éoliennes ne soient pas vues du village et du secteur du grand lac de Saint-Mathieu.

1150 Selon une déclaration, je pense, qui a été faite hier...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Est-ce qu'on peut aller chercher une réponse à votre question d'abord?

1155

PAR M. BERNARD VACHON :

Oui.

1160 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Parce que là, on glisse, on s'en va vers une autre, là. Alors donc, vous voulez savoir quels sont les critères qui ont permis de déterminer ce qu'était un paysage important ou pas.

1165 **PAR M. BERNARD VACHON :**

Oui, dans le processus d'implantation ou de choix de sites pour les éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1170

Bien, au fond, dans l'analyse des impacts paysagers, c'était quoi les critères.

PAR M. BERNARD VACHON :

1175 Voilà.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Madame Thomas.

1180 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Pour répondre à votre question au niveau de l'analyse paysagère, ce sur quoi elle se base, j'inviterais Nathalie Leblanc qui est la responsable à ce sujet à répondre à la question.

1185 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

1190 Monsieur le Président, donc dans une première étape d'analyse du paysage, il y a consultation des intervenants régionaux. Et dans le cas présent, effectivement, le belvédère du 5^e Horizon avait été identifié comme un endroit où c'était nécessaire d'avoir une simulation visuelle pour montrer exactement quels seraient les impacts du projet.

Donc ce qui a été fait. J'ai une présentation qui pourrait vous parler des différents critères qui sont pris dans l'analyse du paysage.

1195 Donc l'analyse du paysage est basée sur une méthode, on en a parlé hier, qui est reconnue et qui est utilisée dans différents domaines industriels pour analyser l'impact des projets.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1200 Qui l'a mise au point. Elle s'appelle comment, est-ce qu'elle a un nom, cette méthode?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

1205 En fait, c'est une méthode qui a été développée entre autres dans le domaine des lignes et des postes pour Hydro-Québec, mais qui a été adaptée en fait au domaine éolien.

Je pourrai vous revenir avec le nom exact au départ.

1210 Donc la méthode est basée sur une analyse au départ par unité de paysage. Donc l'ensemble du paysage sur lequel on croit qu'il va y avoir un impact visuel.

Ici, on parle d'environ vingt kilomètres (20 km) autour du projet, découpés en différentes unités de paysage qui sont représentées à l'écran sur la carte par différentes couleurs.

1215 Les unités de paysage, ce sont des secteurs qui sont un peu de même nature au niveau du relief et au niveau de l'utilisation du territoire.

1220 Donc la méthode, sans rentrer dans les grands détails de la méthode, bien, ce que je veux vous illustrer ici, c'est que c'est une méthode qui est structurée, qui est basée sur des critères qui sont évalués un par un, et tout ça est mis dans des matrices. Donc on fait la relation, dans le fond, avec les éléments du projet, les éléments du territoire, et ça nous permet d'évaluer de façon très structurée et d'avoir une importance de l'impact visuel.

1225 On parle de la capacité – on peut changer de diapositive – on parle de la capacité du paysage à pouvoir dissimuler des équipements du projet.

1230 Vous verrez sur les deux (2) images ici en bas que la topographie et que le couvert forestier peuvent avoir une grande influence sur la capacité du paysage à dissimuler un projet qui serait implanté.

On parle également des contrastes entre les différentes utilisations du territoire. Par exemple, une éolienne qui serait implantée dans un paysage agricole où il n'y a pas d'éléments du milieu bâti versus un paysage où il y a déjà des pylônes d'hydroélectricité.

1235 On parle également de la valeur du paysage. Ici, bien en fait, donc la valeur du paysage, on parle de sa qualité. On a parlé de la qualité des paysages au Bas-Saint-Laurent qui était très grande du côté du littoral. On a certains secteurs également, comme le rang 5, qui sont de grande qualité. De façon générale au Bas-Saint-Laurent, la plupart des paysages sont de très très grande qualité.

1240 On parle aussi de l'intérêt qui est porté par la population, donc par le milieu, par les utilisateurs. Donc également à ce niveau-là, c'est généralement fort au niveau des villages, des lacs touristiques, du littoral au Bas-Saint-Laurent.

1245 On parle en dernier lieu de la perception des équipements du projet, et c'est là que l'outil de simulation visuelle devient très important. Et concrètement, cet outil-là permet de démontrer à la population quel sera exactement l'impact du projet dans leur paysage.

1250 Le degré de perception dépend de l'exposition visuelle, donc du nombre d'observateurs. Ça dépend des vues, donc est-ce que les vues sont en avant-plan, en moyen plan, en arrière-plan! Est-ce que ce sont des vues partielles, des vues fermées, des vues ouvertes. Comme par exemple la photo ici en bas montre un paysage où, peu importe le projet qui serait implanté, la vue fermée fait qu'il n'y a pas vraiment de possibilité de perception pour l'observateur.

1255 On parle également de sensibilité des observateurs, c'est-à-dire quel niveau de sensibilité ils ont en fonction de leur locomotion. Sont-ils en mouvement, stationnaires, et des activités qu'ils pratiquent. Certaines activités où le caractère paysager est moins important que dans d'autres activités.

1260 Et finalement, on tient compte du rayonnement, c'est-à-dire est-ce que l'impact visuel est au niveau ponctuel, régional ou local!

1265 Donc tous ces éléments-là sont pris en compte dans l'analyse du paysage, et l'ensemble des unités de paysage qui ont été présentées sur la carte sont analysées une par une dans l'étude d'impact.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1270 Pourriez-vous modifier un petit peu le premier tableau que vous nous avez montré qui donnait le portrait général et nous donner la pondération que vous appliquez à chacun des facteurs?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

1275 Vous me direz si je comprends bien votre question. En fait, dans l'étude d'impact, au chapitre 5 du volume 1, on présente chacune des matrices qui servent à faire l'évaluation des impacts, donc quelle pondération est donnée à chacun des critères pour arriver à quel résultat.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1280 Vous le donnez en points?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

1285 C'est fait sous forme qualitative, donc faible, moyen, élevé.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1290 Ça, j'ai vu. J'aimerais savoir quelle pondération mathématique vous accordez pour obtenir un résultat. Est-ce que vous faites cette analyse ou si c'est purement par catégorie faible, moyen, fort, comme la matrice de l'étude d'impact le démontre?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

1295 C'est par catégorie, et chacune des catégories, par contre, donc faible, moyen, fort, est décrite. Qu'est-ce qui permet de dire que c'est faible, moyen, fort.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1300 Oui, mais on voit pas une pondération mathématique qui ferait en sorte qu'on réduit la subjectivité là-dessus, de sorte que la matrice appliquée à différents paysages a toujours la même pondération.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

1305 Bien, je vous dirais que la matrice va être utilisée de façon aussi objective que si c'était une pondération numérique. Juste imaginez que la pondération, c'est 1-2-3 pour chacune des catégories.

1310 Le faible, moyen, fort peut être considéré comme une matrice dans laquelle il y aurait 1-2-3.

Tout ça est fait pour qu'il y ait le moins de subjectivité possible dans l'analyse.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1315 Lorsque cette analyse est faite, est-ce que vous la soumettez à plusieurs personnes pour éviter les biais subjectifs de faire en sorte que, disons, la matrice est appliquée par douze (12) personnes, puis on prend la moyenne de l'évaluation pour obtenir le résultat final ou si c'est un ou une spécialiste qui se penche là-dessus et qui établit en fonction de son expérience?

1320

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

1325 En fait, dans l'étude d'impact du parc éolien Nicolas-Riou, nous avons fait affaire avec une architecte du paysage qui fait de l'évaluation paysagère dans différents projets de lignes, de postes, de parcs éoliens depuis plus d'une dizaine d'années. Sa méthode et la façon dont elle interprète les paysages ont été à maintes reprises présentées au ministère dans différents projets, mises à l'épreuve je vous dirais aussi dans différents projets.

1330 Puis ce qui est la principale validation de cette méthode-là, dans le fond, c'est lorsqu'on présente les simulations visuelles à la population, puis qu'on reçoit un retour, des commentaires, en fait.

1335 Donc ça nous permet, nous à l'interne, de faire la validation. Je vous dirais, évidemment, en tant que chargée de projet sur l'étude d'impact, j'ai également à travailler avec l'analyste du paysage mais il n'y a pas un comité de huit (8) personnes ou peu importe, qui se penche systématiquement sur la pondération.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1340 Si je ne me trompe pas, mais je vais diriger ma question du côté du secteur Faune! Lorsqu'on fait des évaluations d'impacts, est-ce que dans votre secteur, on fait pas justement appel à plusieurs personnes pour essayer d'éliminer souvent dans ces évaluations les biais personnels ou professionnels qui pourraient être influencés, de sorte qu'on va faire des moyennes d'évaluation?

1345

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

On est toujours dans les paysages?

1350

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Non, non, je parle d'impacts fauniques.

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

1355

D'impacts fauniques! Ça peut arriver, effectivement, qu'on fasse appel, dépendamment de la situation, oui, ça peut arriver.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1360

À des groupes de chercheurs ou de professionnels pour créer à ce moment-là, donner une plus grande marge de sécurité, c'est bien ça?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

1365

Ça peut arriver, oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1370

D'accord. Je croyais avoir déjà vu ça.

Est-ce que la MRC, elle, de son côté, a des dispositions dans son schéma d'aménagement pour la protection des paysages ou des éléments patrimoniaux?

1375 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

Oui tout à fait, monsieur le Président, et ces éléments-là ont été pris en compte dans la description du paysage, dans la description des unités de paysage et dans la façon dont ils ont été intégrés dans l'analyse.

1380 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

1385 Vous dites que vous accordez, bon, vous évaluez l'importance qu'une population peut accorder, disons, à certaines variables. Est-ce qu'il y a une pondération qui est faite, je dirais, pour essayer d'évaluer la valeur, non pas relative, parce que si c'était l'évaluation par les gens du milieu disons qui accordent beaucoup d'importance à tel paysage, on peut le comprendre et c'est tout à fait juste de l'évaluer ainsi, mais est-ce qu'il n'y a pas aussi des façons d'évaluer de façon plus intrinsèque la valeur de certains éléments du paysage?

1390 Disons, si par exemple on se dit, je sais pas, moi, le fait d'avoir des îles, le fait d'avoir une falaise extraordinaire, en soi ça a une valeur intrinsèque qui va être automatiquement protégée parce que – vous comprenez ce que je veux dire? C'est la différence entre une valeur intrinsèque puis une valeur relative.

1395 Comment vous les intégrez dans un schéma comme ça?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

1400 En fait, tout ça est intégré, par exemple, si vous parlez de la valeur, c'est intégré dans l'élément qu'on donne, la pondération qu'on donne à la valeur, c'est décrit textuellement également dans l'étude d'impact, les éléments qui ont contribué à augmenter ou à réduire la valeur.

1405 Mais vous comprendrez aussi que c'est difficile quand une méthode est faite – en fait, c'est une méthode mais pas structurée pour chacun des projets, la méthode se veut générale pour être applicable à différents projets, dans différents paysages, donc il faut laisser quelque part la place au jugement du professionnel pour qualifier chacun des critères en fonction de la nature du projet et des différences qu'il pourrait y avoir dans le paysage.

1410 Je vous donne des exemples. Par exemple les clochers d'église sont des éléments du paysage qui sont considérés comme des repères. Donc ça est pris en compte. Les éléments du

milieu où il y a une valorisation par les documents de planification des MRC ou du ministère, c'est pris en compte et ça contribue à augmenter la valeur du paysage.

1415 Comment la population perçoit ces paysages-là, est-ce qu'ils sont mis en valeur! Donc tout ça est intégré.

Je vous dirais que dans le cas du Bas-Saint-Laurent, c'est pas la valeur du paysage qui fait la différence, car c'est une région assez bien nantie à ce sujet-là.

1420 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

1425 Est-ce que l'étude d'impact décrit les éléments du schéma d'aménagement de la MRC qui définissent ou qui caractérisent les paysages importants ou les éléments patrimoniaux importants? Est-ce qu'ils sont décrits comme tels, ces éléments-là, du schéma d'aménagement? Parce que là, j'ai peut-être un trou de mémoire. Il faut dire qu'il y a beaucoup de documents. Je crois pas me rappeler les avoir vus comme tels.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

1430 Je vous dirais que dans la description des unités de paysage dans le volume 1 de l'étude d'impact, si vous avez besoin je peux vous sortir la page, il y a une description de chacune des unités dans laquelle on met en relation, dans le fond, on soulève les différents éléments qui sont identifiés au schéma d'aménagement.

1435 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Mais est-ce que vous dites, c'est ça, vous précisez que ce sont des éléments du schéma d'aménagement?

1440 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

Les références au schéma d'aménagement sont citées.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1445 Bon d'accord, ça va permettre de les repérer, merci.

Alors voilà pour votre deuxième question!

1450

PAR M. BERNARD VACHON :

Oui, d'accord. Merci.

1455

RENÉ BÉRUBÉ

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1460

J'appellerais monsieur René Bérubé.

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

1465

Monsieur le Président, bonjour. C'est René Bérubé, citoyen de Saint-Mathieu, résident du rang 5, le fameux, à deux (2) voisins du belvédère en question. Peut-être pour spécifier, l'angle de vue qu'on a là, c'est sur quatre-vingt-dix degrés (90°), ça fait que quand on est sur place, on a peut-être la vue totale de toutes les éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1470

Je sens que je vais aller faire un tour voir ça.

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

1475

Bon, je reviens avec la question sur le thème de la surveillance des travaux.

1480

Lorsqu'un citoyen d'une entreprise réalise des travaux d'infrastructure dans une municipalité ou MRC, si on est un TNO, ces dits travaux doivent faire l'objet d'un permis, un inspecteur municipal est aussi sujet à venir inspecter les travaux. Nous comprenons que la municipalité surveille le respect des règlements afin de protéger le bien-être des citoyens.

1485

Dans le cas du projet qui nous concerne, je comprends que chaque ministère, dans la dernière réponse que vous avez eue, chaque ministère surveillera les aspects des travaux qui les concernent plus spécifiquement, Terres et Forêts ou la Faune, etc.

Pour ce qui est d'un aspect de surveillance plus générale des travaux, par exemple quand il y a des travaux municipaux au niveau des égouts et tout ça, qui impliquent les rues, qui impliquent différents domaines, normalement les municipalités vont prendre une firme conseil, une firme de génie pour surveiller les travaux ou des choses comme ça.

1490 Ça fait que dans le cas qui nous concerne ici, il y a deux (2) situations. La situation du secteur où les éoliennes sont sur secteur privé de Saint-Eugène-de-Ladrière. Je serais curieux de savoir si la municipalité prévoit faire un suivi des travaux pour ce secteur-là.

1495 Puis pour le TNO qui relève plus de la MRC, si la MRC prévoit ou va faire un suivi au niveau disons de l'aspect général des travaux, pas seulement les domaines qui peuvent être reliés directement à des ministères, mais je prends par exemple, quand on parle d'un plan de transport, c'est pas nécessairement relié à un ministère, mais plus à un aspect général des travaux qui pourrait être surveillé à ce moment-là par la MRC.

1500 Ça fait que je sais pas si la MRC a prévu quelque chose à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1505 On va leur demander. J'ai pas l'impression que je vais pouvoir vous répondre ou trouver une réponse pour Saint-Eugène, parce que je crois pas qu'il y a un représentant de Saint-Eugène ici.

Ah c'est vous, vous, vous pouvez répondre pour Saint-Eugène?

PAR M. FRANÇOIS LOISELLE :

1510 François Loiseau, aménagiste à la MRC. Je répondrai pas au nom de la municipalité de Saint-Eugène, mais c'est mon territoire.

1515 Effectivement, ça va être la responsabilité de la municipalité de faire appliquer son règlement de zonage.

1520 Donc il y a des dispositions dans le règlement de zonage qui s'appliquent au projet, puis c'est à l'inspecteur en bâtiment de les faire appliquer. C'est pas un inspecteur régional qu'on a à Saint-Eugène, c'est un inspecteur municipal qui est employé de la municipalité.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1525 Est-ce que l'inspection de gros travaux comme ça sur deux (2) ans, est-ce que ça signifie des coûts pour une municipalité, est-ce que ça va jusque-là?

PAR M. FRANÇOIS LOISELLE :

Dans un projet comme ça, effectivement, normalement juste à aller visiter le site, c'est des frais de déplacement. Est-ce qu'il va devoir y aller à plusieurs reprises, je ne connais pas son

1530 agenda de travail aussi, là! Écoutez, on peut s'attendre, oui, qu'il y ait quelques frais de déplacement.

1535 Normalement, c'est assumé par les frais du permis de construction d'une certaine façon. On s'attend à ce qu'il y ait comme une charge de travail, oui, additionnelle liée à un projet comme ça, mais que les frais du permis de construction couvrent normalement les frais d'inspection.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1540 Mais il n'y aura pas d'équipements dans la municipalité, de sorte que ça ne rapportera pas de taxes à la municipalité, le projet, ou est-ce qu'il y en aura?

PAR M. FRANÇOIS LOISELLE :

1545 Écoutez, comme on l'a vu dans la présentation les jours précédents, il va y avoir quand même des retombées pour la municipalité, oui.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1550 Mais je parlais des taxes qui vont sur les immeubles, il n'y aura pas de biens meubles comme tels dans la municipalité. Ça va être dans les TNO?

PAR M. FRANÇOIS LOISELLE :

1555 En réalité, du côté de la municipalité de Saint-Eugène, c'est un territoire municipalisé au complet. Donc la seigneurie, le territoire de la seigneurie Nicolas-Riou est en territoire municipalisé. C'est pas un territoire que nous, on gère.

C'est différent du statut de la MRC des Basques.

1560 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Mais est-ce que ça veut dire qu'à ce moment-là, là où il y a des équipements que la municipalité, si le territoire est municipalisé, qu'il y aura des taxes sur la valeur des équipements?

1565 **PAR M. FRANÇOIS LOISELLE :**

Il faudrait vérifier avec le service d'évaluation, voir si c'est des équipements, c'est possible, des équipements imposables au rôle. Il faudrait voir. Je connais pas assez le domaine.

1570 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Est-ce que le promoteur a fait une recherche là-dessus et sait s'il y a des équipements qui vont être imposables au plan municipal?

1575 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Si vous me donnez juste quelques secondes, je vérifierais l'information.

1580 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Oui.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1585 Monsieur le Président, les infrastructures sont non taxables en fait au niveau des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Pourquoi?

1590

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Je vais inviter monsieur Lagacé à vous fournir le complément de la réponse.

1595 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord.

1600 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Essentiellement, monsieur le Président, quand on parle d'équipements de production d'électricité, c'est pas imposable au sens de la Loi sur l'impôt foncier. C'est le gouvernement du Québec, il y a de cela quelques décennies, dont les barrages, etc., etc. Tout ce qui est des éléments de production d'électricité, notamment une éolienne.

1605

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Donc il a voulu sauver de l'argent à Hydro-Québec, puis finalement, ça s'étend à l'éolien.

1610 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui, mais il y a une contribution additionnelle, comme on le disait, de cinq mille dollars du mégawatt (5000 \$/MW), dans le cas de la MRC Rimouski-Neigette; on parle de quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (99 000 \$) dont cinquante-quatre mille (54 000 \$) restent, des critères qui restent à disposer pour ce qui est des retombées éventuelles pour ce qui est de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

1615 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

1620 Ça, j'avais bien compris. Mais moi, je voulais vérifier l'aspect taxes municipales d'immeubles, d'accord. J'ai compris votre précision.

Alors voilà, ça répond à votre question.

1625 **PAR M. JULIEN HARVEY :**

Monsieur le Président, j'aurais un complément d'information.

1630 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Allez-y.

1635 **PAR M. JULIEN HARVEY :**

Je peux peut-être vous expliquer comment cela fonctionne au niveau de la MRC des Basques.

1640 Au niveau de l'inspection, une donnée importante au niveau de l'inspection, c'est qu'une partie de la surveillance des travaux s'effectue en ce moment, donc dans la période de l'avant-projet, c'est-à-dire qu'à toutes les fois où le promoteur dépose une configuration, par exemple la configuration 88 sur laquelle on travaille pour ce BAPE-ci, il demande des avis de conformité à la MRC.

1645 Et nous, ce qu'on fait, quand on parle de surveillance des travaux, nous, on va surveiller par rapport à notre réglementation qui est en vigueur à la MRC. On ne fera pas de la surveillance environnementale, on va faire de la surveillance au niveau des règlements d'urbanisme, dans ce cas-ci Règlement sur les permis et certificats.

1650

Donc en donnant des avis de conformité au promoteur pour les projets qui nous sont soumis, c'est déjà une forme de surveillance des travaux et donc, cette forme de surveillance là, par le Règlement de contrôle intérimaire 221, si ma mémoire est bonne, que nous avons adopté, qui est entré en vigueur en mars dernier, il y a un régime entre autres de tarification sur les permis et certificats qui a été mis en place pour compenser l'effort que la MRC fait, pour compenser l'effort que la MRC fera entre autres pour aller visiter les points de localisation d'éoliennes.

1655

Mais c'est essentiellement là-dessus que nous allons inspecter, parce qu'on n'a pas de compétence outre que de la réglementation d'urbanisme.

1660

Ce qui a d'ailleurs permis d'embaucher une nouvelle ressource à la MRC dans le cadre du projet.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1665

Je vous remercie de la précision.

Votre deuxième question!

PAR M. RENÉ BÉRUBÉ :

1670

Ça va aller.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1675

Parfait, merci.

GINETTE RAINVILLE

1680

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors je vais appeler madame Ginette Rainville.

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

1685

Bonjour monsieur le Commissaire. Mon nom est Ginette Rainville, je suis une résidente de Saint-Mathieu, précisément du lac Saint-Mathieu du côté nord de Saint-Mathieu.

1690 En principe, je devrais être au travail aujourd'hui, mais dans la vie, on a des priorités et celle d'être ici aujourd'hui en est une que je ne pouvais mettre de côté. Donc je suis ici pour poser mes deux (2) questions.

1695 Je suis une citoyenne engagée et je fais partie du Comité de développement de Saint-Mathieu. Je fais également partie du Comité de citoyens du chemin du lac Nord et de la tête du lac. J'étais aussi à l'assemblée générale de l'Association de protection du lac Saint-Mathieu où on a adopté une résolution qui va dans le même sens que la municipalité, à l'effet qu'aucune éolienne ou partie d'éolienne soit visible du lac et du village

1700 En tant que citoyenne responsable, j'assiste assidûment aux séances du conseil municipal et j'ai toujours entendu nos élus municipaux dire qu'il était hors de question d'accepter un projet où on verrait des éoliennes du village et du lac.

1705 Hier après-midi, le promoteur a présenté une simulation photo avec prise de vue du côté nord du lac et où il montre cinq (5) éoliennes.

À mon tour, j'aimerais beaucoup voir cette photo s'il vous plait, j'étais pas là hier après-midi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1710 Peut-on la montrer s'il vous plait?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1715 Oui, certainement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Voilà. Je la reconnais.

1720 **PAR Mme GINETTE RAINVILLE :**

La qualité du paysage du lac peut pas être remise en doute là-dessus! C'est un attrait important à Saint-Mathieu. On peut pas négliger ça.

1725 Hier après-midi, Radio-Canada s'est présentée ici pour faire des entrevues avec divers intervenants, entre autres avec le maire de Saint-Mathieu, monsieur Yvon Ouellet.

1730 Un reportage a d'ailleurs été présenté hier soir à la télé sur ces entrevues. Et j'ai parlé au journaliste ce matin, monsieur Huot. Et il m'a mentionné que lors de son entrevue qu'il a faite avec monsieur Ouellet, qui n'a pas été présentée en entier naturellement à la télé, mais que monsieur Ouellet a mentionné qu'il avait demandé au promoteur de refaire ses devoirs et de présenter un projet où on ne verrait pas d'éoliennes du lac, et du village naturellement.

1735 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Quelle est votre question là-dessus?

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

1740 J'y arrive. Ma question! Si ce qu'on m'a rapporté est vrai, est-ce que EDF a l'intention de présenter une nouvelle version du projet qui respectera la résolution du conseil municipal qui, doit-on le rappeler, est le représentant des citoyens de la municipalité, à l'effet qu'aucune éolienne soit visible ni du lac ni du village?

1745 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors madame Thomas, avez-vous l'intention de modifier votre projet en conséquence?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1750 Monsieur le Président, j'aimerais vous parler des démarches qui ont été faites, puisqu'on connaît les préoccupations, en fait les questionnements de certains résidents ou villégiateurs au niveau du lac Saint-Mathieu.

1755 D'abord, j'aimerais vous dire que dans un premier temps, dès le début des premières étapes du projet, on connaissait la sensibilité au niveau du secteur. On a donc éloigné, on a évité le secteur immédiat, je vous dirais tant au nord, à l'est, à l'ouest et directement au sud. On s'est éloigné le plus possible donc du secteur.

1760 Au niveau de la municipalité, au printemps dernier donc, on a présenté une simulation aux représentants de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux pour leur montrer donc qu'il y avait une certaine visibilité à partir du chemin du lac Nord du secteur ouest.

1765 Donc on a discuté de ça avec les représentants de la municipalité. Pour eux, c'était acceptable comme impact, compte tenu que c'était un impact mineur comme on peut voir sur la simulation.

1770 On a convenu qu'on allait, de notre côté, au niveau du promoteur, communiquer avec l'Association de protection du lac Saint-Mathieu pour leur présenter la simulation en question et qu'on allait faire le suivi ensemble à ce moment-là.

C'est ce qui a été fait. Donc on a communiqué avec les représentants de l'association en question. On les a rencontrés également. On a présenté donc la simulation visuelle.

1775 Selon cette rencontre donc, ils confirmaient que l'impact n'était pas majeur et que ça ne semblait pas préoccupant à ce niveau-là pour eux, mais qu'ils allaient voir avec leur conseil évidemment et en discuter avec le conseil de l'Association.

1780 Par la suite, il y a eu la séance d'information publique au niveau du projet en juillet dernier. Et suivant ça donc, on a eu connaissance qu'il y avait certaines personnes qui avaient des questionnements par rapport à ça et des préoccupations. On a tenté donc de faire le suivi avec l'Association à nouveau et de les rencontrer pour discuter de ce qu'on avait également pu entendre. Toutefois, on n'a pas eu de retour à ce niveau-là.

1785 Et comme je vous mentionnais, on a assisté à la séance du conseil municipal également au mois d'août au niveau de la municipalité de Saint-Mathieu, et le projet était toujours acceptable pour la municipalité.

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

1790 J'ai pas le droit de faire de commentaire naturellement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1795 Non. Dans votre mémoire, volontiers.

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

1800 Je voudrais juste dire que l'Association de protection du lac Saint-Mathieu est redevable devant son assemblée générale, et l'assemblée générale, unanimement, a présenté une résolution qui va dans le même sens que le conseil municipal, même si on me dit que le conseil municipal trouve ça acceptable.

1805 J'ai toujours entendu monsieur le maire dire qu'il était hors de question que du lac et du village, qu'on accepte le projet où on verrait des éoliennes. On va aller voir le conseil municipal.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Alors votre deuxième question!

1810

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

J'ai assisté à deux (2) séances de la Commission, huit (8) heures d'écoute, et ce que j'ai entendu me fait réaliser que ce projet va prendre une ampleur sans précédent sur les résidents de Saint-Mathieu entre autres.

1815

Saint-Mathieu est un milieu bucolique et tous les résidents permanents et saisonniers s'entendent pour dire qu'il fait bon y vivre pour le calme et la beauté du paysage.

1820

Je cherche une plus-value qu'apporterait à long terme un parc éolien dans notre milieu...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous me lisez votre mémoire, là.

1825

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

Non, pas du tout.

1830

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

C'est l'introduction de votre mémoire, ça?

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

1835

Bien, j'ai le droit de faire des préambules comme tout le monde.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Allez-y.

1840

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

Regardez, c'est pas long, soyez indulgent s'il vous plait!

1845

Donc à long terme du parc éolien dans notre milieu du côté environnemental et surtout humain. Comprenez-moi bien, je ne suis pas contre le développement économique, mais pas à n'importe quel prix.

1850 En tant que membre du Comité de développement de Saint-Mathieu, j'ai à cœur l'avancement de ma collectivité, mais toujours dans le respect des gens qui y habitent.

1855 Ma question! Lorsque les éoliennes seront en activité, j'aimerais que le promoteur me dise en quoi le parc éolien va apporter des retombées économiques à la collectivité? Et là, j'exclus les redevances et autres montants qui seraient convenus par contrat.

Il en est de même pour les dix (10) emplois annoncés. Qu'il précise quel type d'emplois il est question et si ces emplois seront pour les gens de la région.

1860 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors la question est claire. Quel type d'emplois, quel type de bénéfices la communauté d'ici va retirer à part les montants prévus que vous nous avez présentés initialement?

1865 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

J'inviterais mon collègue, monsieur Lagacé, à vous parler des bénéfices à ce sujet.

1870 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Essentiellement, monsieur le Président, on parle, dans le cas de la MRC les Basques, d'un million (1 M\$) de bénéfice, donc de profits liés à l'actionnariat, et de même aussi que les contributions additionnelles qui vont être versées au territoire.

1875 Quand je regarde ce qui se passe sur notamment le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, un peu plus de trois cent mille dollars (300 000 \$) ont été investis cette année dans différentes organisations, des organismes sociaux, de développement social, des organismes en développement économique pour soutenir l'activité économique et l'activité sociale sur le territoire, de répondre à des besoins territoriaux. Je vais parler notamment de la Manne Rouge. Je présume
1880 que ça pourrait être aussi les mêmes choix qui puissent être faits sur le territoire de la MRC les Basques.

1885 Je regarde aussi en ce qui a trait à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux, bien, on parle d'environ cent cinquante mille dollars (150 000 \$) qui pourraient arriver pour le bénéfice de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ça, c'est en vertu du partage du cinq mille (5000 \$)?

1890 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui, des redevances territoriales, des contributions additionnelles, excusez!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1895

Madame voulait savoir les autres bénéfices, à part celui-là?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

1900

Regardez, quand on parle, je vais vous parler des parcs ruraux. À l'époque, pour un dollar (1 \$), il y a un sept dollars (7 \$) qui est levé. Donc un dollar (1 \$) investi en lève sept (7 \$) autres.

Si on parle qu'il y a un million de dollars (1 M\$) qui va être au service de la communauté du territoire des Basques, bien, c'est peut-être sept millions (7 M\$) qui vont être levés dans le milieu.

1905

Donc ça amène des opportunités, monsieur le Président. Ça fait en sorte effectivement que ça donne aux communautés locales des moyens d'assumer des choix pour la qualité de vie des citoyens et les services de proximité notamment et de s'assurer effectivement qu'il y a une réponse adéquate aux attentes citoyennes.

1910

Ça fait que ça donne des moyens. À ce moment-ci, de quelle façon on pourrait qualifier, quels vont être les choix locaux et territoriaux, bien, je pense que ça appartient à chacun des territoires puis des communautés à définir de quelle façon ils vont vouloir leur propre développement.

1915

Je connais des corporations de développement économique, c'est des gens qui ont des plans d'action.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1920

Parfait. J'aimerais, nous, la Commission s'intéresse aussi à l'aspect que madame a soulevé, et je voudrais comprendre quelque chose. Dans le projet initial, il y avait près de cent cinquante (150) éoliennes, on prévoyait que ça créerait, si je me rappelle bien, toujours à peu près quatre cents (400) emplois.

1925

Maintenant, il y a la moitié moins d'éoliennes, soixante-huit (68) éoliennes, puis ça prend toujours quatre cents (400) emplois. Est-ce que c'est moi qui ai mal compris la logique économique? J'aimerais qu'on m'explique cet aspect des retombées.

1930 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Au niveau des emplois, monsieur le Président, il faut considérer que c'est au moment au plus fort des travaux de construction, au niveau des quatre cents (400) travailleurs qui vont être présents sur site. Donc c'est une distinction à apporter, dans un premier temps.

1935 Dans un deuxième temps, on est avec un calendrier qui est accéléré. Donc nécessairement au niveau des délais pour la réalisation donc, étant donné que c'est un calendrier accéléré, alors à ce moment-là, bien que le nombre d'éoliennes est réduit, on va avoir besoin de beaucoup de main-d'oeuvre pour les étapes de construction.

1940 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

1945 Mais quand vous dites quatre cents (400) emplois, si on faisait un calcul emplois-année, parce qu'il doit y avoir des emplois de deux (2) mois, quatre (4) mois là-dedans, en emplois-année, ça donnerait combien?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1950 En fait, c'est ça, ce qu'on parle au niveau de la construction, c'est la présence de travailleurs, donc sur le terrain, quand on parle pouvant aller jusqu'à quatre cents (400) personnes pour les emplois; pour la création d'emplois, à ce moment-là, on parle de la période de construction, pardon, d'exploitation, qui crée des emplois permanents.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1955 On parlera des emplois permanents tantôt. J'aimerais comprendre, c'est parce que quatre cents (400) personnes au plus fort, il peut y en avoir la moitié qui sont là pour deux (2) mois. Ça en prendrait six (6) pour faire un emploi-année.

1960 J'aimerais savoir si vous seriez capable de nous traduire en emplois-année, si on met ça bout à bout, qu'est-ce que ça peut donner!

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

1965 J'ai pas l'information sous la main, mais c'est un élément avec lequel on pourrait vous revenir.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

1970 Vous pourriez nous revenir et essayer de nous définir ça, s'il vous plait, on va vous le demander.

1975 Et deuxièmement, j'aimerais comprendre une autre chose. Dans l'étude d'impact, et dans les documents, même la dernière version, dans le résumé, on dit qu'il y aura entre cinq (5) et dix (10) emplois permanents. Mais c'est beaucoup, de passer de cinq (5) à dix (10).

Mais dans les derniers jours, j'ai vu qu'on parlait que de dix (10).

1980 Est-ce que vous pouvez nous donner une idée des fonctions des personnes qui vont être attirées à ce parc? Et je voudrais savoir aussi combien de personnes seront strictement assignées à ce parc.

1985 Parce qu'il peut y avoir, de la part du gestionnaire, une équipe volante qui se promène d'un parc à l'autre, qu'on compte comme une retombée, mais là, s'il y a des retombées comme bénéfice de trois (3) parcs alors qu'en réalité, ça fait un emploi, c'est pas pareil.

Alors ce que j'aimerais avoir, c'est une idée des dix (10) fonctions et quelle est la part de travail annuelle qui est dévolue strictement au parc Nicolas-Riou.

1990 Alors si vous avez quelqu'un qui fait vos quatre (4) parcs de la région ou si vous en avez quatre (4) ou trois (3), j'ai un lapsus, je suis moins sûr de mon chiffre, bien à ce moment-là, vous mettez un tiers (1/3) pour Nicolas-Riou, vous comprenez!

1995 Alors j'aimerais savoir, je voudrais avoir une comptabilité stricte. Et on veut savoir aussi quel type d'emplois. Est-ce que c'est de l'entretien pour nettoyer le terrain, est-ce que c'est une personne, un ingénieur, etc.

2000 Alors on aimerait avoir ce portrait de la main-d'oeuvre permanente et la part de ces emplois permanents qui sont dévolus au parc Nicolas-Riou.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2005 D'abord monsieur le Président, au niveau du chiffre donc de cinq (5) à dix (10) comme vous parlez, maintenant de dix (10), en fait, j'ai fait la vérification avec le directeur génération chez EDF Énergies Nouvelles, et effectivement, on parle de dix (10) emplois permanents qui seront créés. Donc ce pourquoi le chiffre a été mis à jour, d'une part.

2010 Ensuite, je peux vous dire également qu'au niveau de ces dix (10) emplois-là, c'est pour le parc éolien Nicolas-Riou. Donc on considère vraiment que ce parc-là et non l'ensemble des autres parcs.

2015 Au niveau donc des emplois, il y a un responsable du site qui est là à temps plein, en permanence au bâtiment d'entretien de maintenance et sur l'ensemble du site. C'est également des techniciens, donc techniciens électriques, techniciens mécaniques.

2020 Et il y a également d'autres retombées, je vous dirais, travailleurs qui vont être amenés à travailler mais qui font pas partie des emplois, des dix (10) emplois dont on parle. Par exemple, justement des travaux au niveau des ponceaux, de faire de la surveillance pour s'assurer que les chemins et que les ponceaux soient dans un bon état, faire l'entretien par rapport à ça.

Il peut y avoir également des besoins en termes de déneigement, donc tout ça aussi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2025 Mais ça, c'est des emplois occasionnels?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2030 Exactement. Ça, ça ne fait pas partie des dix (10) emplois dont je vous parle.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2035 Est-ce qu'on peut catégoriser au profit de la Commission, nous faire une liste des emplois permanents, ceux qui seront vraiment sur une base annuelle et ceux qui seront sur une base occasionnelle, d'accord, ça donnerait un portrait plus précis. J'apprécie la nuance que vous venez de faire.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2040 Oui. Si vous voulez avoir plus l'information précise à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

On vous demanderait de déposer une liste de ces emplois, ça va être clair et ça va être précis. C'est noté, d'accord.

2045

Et je voudrais comprendre aussi une autre chose. Est-ce que vous aurez des bâtiments permanents ou des bureaux? Qu'est-ce que vous allez avoir comme permanence sur le site, atelier de réparation, je sais pas?

2050

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Oui, ce qui est prévu en ce moment, c'est de construire le bâtiment d'exploitation et de maintenance sur le site, donc à l'entrée de l'accès du projet au niveau de la municipalité de Saint-Médard en terres publiques.

2055

Donc c'est un bâtiment d'exploitation et de maintenance où il y a un garage et des bureaux.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Et le contrôle du parc avec les ordinateurs, ça se fait où? L'analyse du rendement, le contrôle des défaillances? D'habitude, tout ça se fait par informatique.

2060

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Effectivement. Pour vous donner des informations par rapport à ça, j'inviterais Étienne Bibor, directeur ingénierie et achat, à vous répondre.

2065

PAR M. ÉTIENNE BIBOR :

Donc monsieur le Président, il y a un système qu'on appelle le SCADA, je pourrais pas vous dire l'acronyme, mais effectivement tout est informatisé. Chaque éolienne émet de nombreux signaux, envoie constamment de nombreux signaux et paramètres, de même que tous les équipements de la sous-station.

2070

Donc ces informations-là peuvent être visualisées à partir du bâtiment de centre de service, tel que décrit par madame Thomas.

2075

Donc les techniciens, les opérateurs ont un contrôle et ont accès à ces informations-là.

2080 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Sur place?

2085 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

Sur place. De plus, en combinaison, il y a une surveillance vingt-quatre heures (24 h) sur vingt-quatre (24 h) sept (7) jours sur sept (7) qui est effectuée à partir d'un bureau central qui est situé à San Diego dans ce cas-ci et qui couvre les opérations de nuit, le vingt-quatre heures (24 h) sur vingt-quatre (24 h), de tous les parcs en Amérique du Nord.

2090 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Et est-ce que ce bureau à distance peut, comment dire, moduler le rendement des machines, ou s'il ne fait qu'une lecture de ce qui se passe?

2095 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

2100 Selon les éoliennes, disons, certains types de signaux peuvent être des informations, certains autres types peuvent être des alarmes aussi qui sont pour information, et il y a d'autres niveaux de signal qui pourraient déclencher un arrêt de l'éolienne par exemple.

2105 Donc à ce moment-là, tout ce qui est pour information, certaines alarmes peuvent être redémarrées ou gérées à distance, mais il y a un certain nombre, un autre niveau d'alarme qui requiert une visite sur site par les techniciens qui doivent se présenter à l'éolienne pour effectuer certaines tâches ou certaines inspections.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2110 Quand on parlait, je sais pas, de la protection des oiseaux prédateurs, comme, je sais pas, les aigles à tête blanche, des choses comme ça, je me demandais s'il y a nécessité parfois, est-ce que c'est possible que ce qu'on installe sur l'oiseau, s'il s'approche de l'éolienne, déclenche un arrêt de l'éolienne?

2115 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

Comme je vous disais la dernière fois, je n'ai jamais entendu parler d'un tel système. C'est pas une problématique à laquelle j'ai eu à faire affaire. Je vous dis pas que ça n'existe pas, mais moi personnellement, je ne suis pas au courant.

2120 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Bien, je trouve ça un peu paradoxal qu'on puisse contrôler l'éolienne de San Diego mais que si un oiseau se présente, puis un oiseau précieux à proximité, que ça n'ait aucune interférence sur la machine! Non?

2125 **PAR M. ÉTIENNE BIBOR :**

C'est une bonne idée, mais je ne suis pas au courant d'un tel système.

2130 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord, je posais la question, je voulais juste m'informer.

Sur cette question, bien, ça termine, nous, nos questions.

2135 Est-ce que vous avez une deuxième question?

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

2140 Non, non, j'ai pas une troisième question!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ah, c'était votre deuxième, excusez-moi. Oui, vous avez raison.

2145 **PAR Mme GINETTE RAINVILLE :**

2150 Je ne veux pas abuser. Je veux juste être sûre que j'ai bien compris, les dix (10) emplois vont être régional ou les gens de San Francisco ou San Diego, je sais pas trop, est-ce qu'ils comptent dans les dix (10)?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2155 Ça, j'ai compris que c'était des emplois dans la région.

Est-ce que c'est des emplois dans la région? Ça me semblait être sous-entendu, c'est pour ça que j'ai pas demandé à préciser, mais précisons!

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2160

Oui, c'est des emplois dans la région.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2165

Alors voilà!

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

2170

OK. Je veux juste me permettre un petit commentaire pour finir, puis c'est en votre faveur!
Vous allez m'écouter!

C'est que je veux souligner la pertinence de vos questions qui bien souvent, et vos sous-questions, qui viennent approfondir nos questionnements personnels.

2175

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Admirez le travail de préparation des analystes.

PAR Mme GINETTE RAINVILLE :

2180

C'est ça. Ça fait que je vous remercie là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2185

Merci madame.

Alors on va faire une pause de quinze minutes (15 min).

2190

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PIERRE BELZILE**

2195

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2200

Alors j'appellerais monsieur Pierre Belzile en remplacement de madame Sylvie Desjardins qui ne pouvait pas être là.

PAR M. PIERRE BELZILE :

2205

Bonjour monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bonjour.

2210

PAR M. PIERRE BELZILE :

2215

Je commencerai par peut-être un petit point de précision! En arrivant aujourd'hui, j'ai demandé si j'étais réinscrit suite à ma dernière intervention d'hier, on m'a dit que non, et quand j'ai voulu me réinscrire, on m'a dit que c'était pas possible de parler deux (2) fois aujourd'hui. Parce que là, je remplace madame Desjardins ainsi que monsieur Lepage qui sont tous les deux (2) occupés aujourd'hui, donc là, je commencerais, ce serait pas une question, mais plus un point par rapport à ce qui s'est dit hier en termes d'acceptabilité sociale.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2220

Là écoutez, on ne permet pas aux intervenants de réagir aux affirmations des autres.

PAR M. PIERRE BELZILE :

2225

Aux affirmations?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2230

Oui, de ce qui s'est dit. On ne permet pas aux intervenants de commenter ce qui s'est dit.

PAR M. PIERRE BELZILE :

Ce sera pas un commentaire, ça va être une question suite à ce qui s'est dit hier.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2235

Ça va vous être compté comme une question.

PAR M. PIERRE BELZILE :

2240

OK.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2245

Il faut que vous fassiez un choix.

PAR M. PIERRE BELZILE :

2250

OK. Et je ne pourrai pas poser plus que deux (2) questions aujourd'hui d'ici la fin des travaux de la Commission?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2255

Non, parce que là, en fin de compte, on a fermé le registre, parce qu'on veut finir à cinq heures (5 h).

PAR M. PIERRE BELZILE :

2260

OK, je vais choisir.

Nos préoccupations environnementales sur l'habitat et la gestion de la faune, sa protection et la mise en valeur sont au centre de nos préoccupations ici, et on est très content que la Commission ait lieu. Nous avons assisté depuis la création de notre organisme sans but lucratif à la disparition des derniers caribous des bois de source indigène sur le territoire à la fin des années cinquante.

2265

Je rappellerai simplement que le propriétaire privé, depuis 1910, il n'y avait pas d'exploitation forestière, donc il y avait du lichen forestier. C'est un bel habitat pour le caribou que nous ne chassions pas.

2270

Et à l'exploitation forestière après l'achat par le gouvernement de la terre privée en échange d'un autre bloc au Saguenay–Lac-Saint-Jean, comme il a été dit, l'exploitation forestière a détruit l'habitat, et c'est fini. Donc on est très content.

2275 Mais il nous reste quand même beaucoup de préoccupations par rapport aux études d'impact environnementales, entre autres sur la grive de Bicknell, les tortues des bois qui ont été répertoriées dans Saint-Jean-de-Dieu, Sainte-Françoise ainsi qu'à Saint-Mathieu, mais rien sur le territoire du projet visé actuellement.

2280 On sait bien que c'est pas nécessairement la disparition ad vitam æternam d'une génétique comme le caribou des bois, mais on a un souci de voir qu'est-ce qui va être fait.

2285 L'étude d'impact et les cartes visuellement montrent qu'il y a beaucoup de milieux humides et on est des lacs de tête sur quatre (4) bassins versants avec peu de débit d'eau, et c'est un lieu d'habitat de la bécasse qui est un oiseau migrateur. Point mot sur la bécasse et sur l'impact des éoliennes ni sur un suivi environnemental.

2290 Nous sommes aux prises avec deux (2) aspects tant qu'au cheptel d'orignal qui est l'animal vedette actuellement au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie, et on a une caractéristique géographique qui est particulière par rapport à tous les autres parcs éoliens, puis que les gens des différents ministères et les experts en ont parlé. Nous avons des infrastructures à l'intérieur, et c'est un des premiers parcs, parce que souvent les infrastructures récréotouristiques sont à l'extérieur des lieux où ont lieu les parcs éoliens; nous, on est en plein cœur. On est entouré.

2295 C'est un des premiers parcs éoliens où il y a des droits exclusifs de chasse et de pêche qui sont détenus sur place. Il y a eu d'autres mâts de mesures et d'autres projets qui ont été scrutés par Hydro-Québec, qui ont été déposés, entre autres dans la Zec du Bas-Saint-Laurent sur le mont Bellevue qui est une zec avec des droits exclusifs. Et nous, on a ce caractère particulier là qu'on n'a pas dans les autres études sur l'impact qu'il peut y avoir sur le cheptel d'orignal et sur l'interférence avec la qualité de chasse, donc la qualité de nos activités.

2300 En ce sens, ma question sur laquelle je m'interroge, par exemple, les grandes entreprises de ce monde, les pharmaceutiques ou autres ont des budgets de recherche et développement. Je me demande, étant donné l'importance gigantesque du projet, des sommes mises là-dedans, des diverses redevances arrivées qui vont tant aux ministères, etc., est-ce qu'il y a des budgets de recherches qui pourraient être mis en place ou qui seront disponibles chez Hydro-Québec, chez le ministère et chez le promoteur, pour pouvoir assurer une évaluation environnementale et des impacts environnementaux dans la filière éolienne qui en est à son départ, c'est une jeune filière au niveau industriel, mais au niveau des habitats, de l'impact sur l'habitat?

2310 Est-ce qu'il pourrait y avoir une étude longitudinale ou des budgets qui pourraient comme contrecarrer les études transversales dont le monde nous dit qui sont parcellaires, donc dont les données probantes ne sont pas très claires. Donc ce serait ma question.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2315

Bien écoutez, je vous trouve très optimiste. On va poser la question. Mais je le suis moins que vous, parce qu'on a posé des questions, et les suivis fauniques, les suivis d'impacts environnementaux, d'après ce que j'ai compris des travaux des ministères, n'ont pas tous été intégrés pour qu'on ait un portrait de la totalité avec tous les impacts bien chiffrés, voir les tendances, etc. Si j'ai bien compris, ils me corrigeront.

2320

Mais une intégration complète de ces suivis n'est pas disponible. Et c'est une forme de recherche très poussée, parce que là, vous travaillez sur le réel.

2325

Alors on va leur demander s'ils ont des projets de recherche.

PAR M. PIERRE BELZILE :

2330

Des projets de recherche pour faire ici. Pour faire plus, pour s'engager de manière longitudinale, pas juste pour le Club mais pour les Québécois.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2335

Non, je comprends. Vous visez le promoteur ou vous visez les ministères quand vous posez cette question?

PAR M. PIERRE BELZILE :

2340

Bien, tout le monde qui a un intérêt à préserver la faune et les habitats.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Dans une logique de conservation.

2345

PAR M. PIERRE BELZILE :

Oui, oui, de manière longitudinale pour aussi trouver une grille éventuellement d'application dans les territoires fauniques structurés telles les réserves fauniques ou les zecs et même les pourvoies. Et ainsi qu'en territoire libre.

2350

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2355 Je leur pose la question. EDF, vous avez plusieurs plans, est-ce que vous intégrez la totalité du savoir des suivis puis de rendre ça disponible comme si c'était de la recherche, afin que tout le monde puisse en profiter?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2360 Monsieur le Président, je vous dirais que pour le parc éolien Nicolas-Riou, il n'y a pas de fonds de recherche et de développement pour le parc. J'aimerais mentionner qu'on a mis plusieurs heures d'inventaires, de recherches sur le territoire, des validations terrain. Donc on a une bonne banque de données sur tout le territoire, grâce au projet, au parc.

2365 Également, on fait des suivis, comme vous l'avez mentionné, de nombreux suivis.

Donc je pense qu'à ce niveau-là, il y a plusieurs informations qui ressortent finalement, étant donné le parc éolien.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2370 Mais l'ensemble des suivis que vous avez pour des parcs au Québec, est-ce que vous en faites une intégration pour dire, en termes de suivi sur l'eau, sur les espèces, telle espèce, telle espèce ou telle espèce, on constate qu'il y a tel type de mortalité ici, il y a tel type d'impact là, pour essayer de sortir des tendances; au fond, consolider toutes ces données dans ce qu'on pourrait appeler un portrait véritablement scientifique, pour que ça serve à la collectivité?

2375 Vous avez beaucoup de données effectivement en amont des projets, mais les suivis, eux, mesurent le réel. C'est encore plus valable comme données scientifiques. La question de monsieur, c'est, au fond, allez-vous poursuivre ce travail de recherche d'une façon quelconque en investissant, moi, je vous suggère soit sur les suivis ou ça peut être de financer des recherches autonomes.

2380 Est-ce que vous avez des intentions de ce côté-là ou sinon, c'est pas sur votre écran radar, comme on dit?

2385

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2390 Comme je vous mentionne, il y a les suivis qu'on s'engage à faire, qui sont prévus. Sinon, il n'y a pas...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

N'a pas lieu.

2395 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2400

Bon, je demanderais aux deux (2) ministères, les suivis de tout le monde, on a demandé d'avoir des résultats. Je voudrais savoir si vous entendez rendre ces suivis-là publics systématiquement, y compris du promoteur qui est ici?

2405

Est-ce que vous seriez d'accord que vos suivis soient rendus publics?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

En fait, habituellement, ces suivis-là ne sont pas publics.

2410

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Et vous au ministère, est-ce que vous jugez que ces suivis pourraient être publics afin de constituer un corpus de connaissances utilisables pour tout le monde?

2415

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

Alors les suivis qui sont réalisés dans le cadre d'un projet, c'est des documents qui appartiennent au promoteur, dans un premier temps.

2420

Maintenant, nous au ministère, on demande maintenant dans la très grande majorité des cas que minimalement, un sommaire de ces suivis-là soit rendu public.

2425

Et généralement, ça va être via le comité de liaison. Ce comité de liaison là a le mandat de recevoir, de prendre les suivis qui sont réalisés et de les rendre publics d'une façon qui a été choisie par le comité de liaison.

2430

Et dans le cas des parcs éoliens, il y a pratiquement toujours, il y a toujours dans le décret une condition qui est liée aux suivis et qui précise ces obligations-là pour le promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2435 Mais alors pourquoi pas dire par le décret, c'est une suggestion que vous pouvez faire au Conseil des ministres, le décret origine de chez vous, que ces données doivent être rendues publiques? L'environnement, ça appartient à tout le monde, c'est un bien commun. Les espèces qui sont en cause, c'est des biens communs, il me semble qu'on devrait être capable de savoir qu'est-ce qu'il en est.

2440 Et en plus, ce serait une base de travail pour les chercheurs dans les universités, ailleurs et autrement, pour travailler sur des données réelles.

Pourquoi cacher cette information?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2445 Alors en ce moment, les suivis sont les documents, appartiennent au promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2450 Oui, mais si vous dites, c'est une condition du décret, vous les rendez publics, il n'y aura pas de discussions, vous le savez.

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2455 Mais dans les sommaires, il y a les informations.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2460 Un sommaire, c'est pas les données. Les chercheurs ont besoin des données. Moi, je vous parle des données, des rapports.

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2465 Mais les sommaires contiennent les résultats, donc les informations qui seront intéressantes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2470 Pas nécessairement la méthodologie, pas nécessairement le détail des résultats. Vous allez avoir les résultats agglomérés, pas le détail.

Si vous voulez travailler des tendances, il faut être capable d'avoir les données. Écoutez, vous connaissez ça mieux que moi.

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2475

Bien en ce moment, c'est de cette façon-là qu'on procède.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2480

Côté Faune, comment vous voyez ça?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

2485

Monsieur le Président, lorsqu'on émet des permis pour les consultants qui sont concernés par des projets de cette envergure, les données nous reviennent automatiquement. Donc l'obligation d'émettre un rapport, et les données nous sont transmises. Donc elles sont intégrées dans nos bases de données.

2490

Donc tout citoyen qui veut interroger une base de données peut avoir accès à de l'information. C'est une donnée qui devient publique à ce moment-là, qui est émise en vertu d'un permis SEG qu'on appelle, scientifique, éducatif, de gestion. Donc ce sont des données qui peuvent être publiques dans ce cas-là.

2495

Si on prend la grande faune, on a déjà nos propres inventaires. Donc ce seront encore une fois des données qui seront publiques, les rapports sont disponibles pour le public.

Donc la majorité, je vous dirais, à moins que je me trompe, il faudrait qu'on fasse des vérifications, beaucoup de données sont de nature publique dans le cas de la faune.

2500

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je vais vous avouer que je savais ça, mais je voulais vous le faire dire.

2505

Et je vais demander maintenant au ministère de l'Environnement, comment ça se fait que vous n'avez pas une règle de transparence comme celle de la Faune?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2510

Je ne pourrais pas vous fournir de réponse sur cette question-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2515 Est-ce qu'on peut vous demander de nous fournir une réponse écrite pour nous dire pourquoi le ministère ne rend pas ces données-là publiques et qu'il ne considère pas que c'est un bien public?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

2520 Oui effectivement, on va vous fournir une réponse écrite.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

On vous remercie.

2525 Et je voudrais poser une autre question à la suite de la vôtre. Vous avez mentionné que vous avez un territoire riche en bécasse. C'est assez rare qu'on trouve de la bécasse en hauteur. Ça va être plutôt dans les vallées, je suis un chasseur de bécasse, donc j'ai une petite idée où est-ce qu'on les trouve, d'accord!

2530 Mais ce que je voudrais comprendre, c'est que de la bécasse en hauteur à côté d'éoliennes, ça peut peut-être provoquer des collisions, ça, lors de la migration.

2535 Est-ce que vous vous êtes penchés sur cet aspect du dossier? Est-ce que vous avez analysé l'impact potentiel sur cette ressource qui est assez rare, surtout en hauteur? En tout cas, moi, ça m'est pas arrivé souvent d'en trouver dans les hauteurs!

C'est parce qu'il doit y avoir des milieux humides en haut, autour des lacs?

PAR M. PIERRE BELZILE :

2540 Des milieux humides partout sur le territoire, c'est des sources qui jaillissent. Donc même sur les tops de montagnes, il y a de la bécasse qui réside, en plus d'être un couloir migratoire, pour les bécasses dans le Bas-Saint-Laurent.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2545 Alors est-ce que cette question a été analysée? Vous dites que c'est un corridor migratoire? Il est reconnu comme tel par Environnement Canada?

2550 **PAR M. PIERRE BELZILE :**

Non, mais nous, on les voit. On voit que l'achalandage a changé. Là, l'étude d'impact n'en parle pas. Il y avait des sonomètres, mais je voyais dans l'étude d'impact, ils sont pas là.

2555 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Est-ce qu'il y a des gens qui font la croûle au printemps pour faire l'inventaire?

2560 **PAR M. PIERRE BELZILE :**

Non. On ne chasse pas, on préserve. On laisse l'habitat tel quel, il n'y aucune chasse qui se fait actuellement de la bécasse qui est un oiseau à permis fédéral.

2565 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous voulez pas déranger votre chasse à l'original.

2570 **PAR M. PIERRE BELZILE :**

Pas nécessairement, parce que c'est pas concomitant tant que ça, un petit peu, là. Mais non, on ne la chasse pas.

2575 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

La bécasse, quelle préoccupation dans l'étude d'impact? Moi, j'ai vu que le nom apparaissait, mais j'ai pas vu de chapitre particulier là-dessus. Mais je savais pas qu'il y en avait dans le territoire à ce point-là.

2580 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

J'inviterais, monsieur le Président, Nathalie Leblanc à vous fournir l'information.

2585 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Merci.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

2590 Monsieur le Président, en fait, il y a plus de quatre cents (400) heures d'inventaires d'oiseaux qui ont été réalisées sur le territoire. Ces données-là sont présentées dans l'étude d'impact.

Donc il y a la liste complète des oiseaux qui ont été observés pendant les inventaires dans le volume 3, première étude annexe C.

2595 Je fais une vérification, parce qu'évidemment, je me rappelle pas par cœur de tous les oiseaux qui ont été vus sur le territoire, mais la bécasse d'Amérique n'apparaît pas dans la liste des espèces qui ont été observées pendant l'inventaire.

2600 Cela dit, je dis pas que ça se peut pas qu'elle soit présente sur le territoire. Nos sites d'inventaires ont été ciblés dans différents sites d'habitats, on a couvert les secteurs où les éoliennes pourraient aller s'installer. Le fait qu'on soit sur des sommets, effectivement, comme vous mentionniez, peut avoir une influence sur ce fait-là. Mais les inventaires n'ont pas révélé la présence de la bécasse.

2605 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

C'est surprenant, parce que moi, je suis un bénévole d'Environnement Canada, puis on fait l'inventaire de la bécasse au printemps, en écoutant les cris de mâles, puis il y en a partout dans le Québec.

2610

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

Tout à fait.

2615 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Vous êtes biologiste, donc vous savez que ça existe comme type d'inventaire, et ça ne s'est pas fait dans le territoire?

2620 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

2625 La bécasse au Québec est un oiseau qui est chassé, qui n'est pas visé par un inventaire spécifique pour cet oiseau-là en particulier ou ce type d'oiseau là en particulier. Les inventaires d'oiseaux forestiers sont faits selon un protocole qui est recommandé par Environnement Canada et les gens du MFFP. Nos protocoles sont approuvés par le ministère. Les inventaires sont faits dans les règles de l'art de ce qui est demandé pour l'industrie. Voilà.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Merci. Ça précise.

2630

Votre deuxième question s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE BELZILE :

2635

Je fais le choix de parler encore du cheptel de l'orignal, pour essayer de comprendre ou qu'on m'explique la répercussion de la conjonction de l'implantation de l'industrie éolienne ainsi que de l'exploitation forestière.

2640

Il a été dit à la Commission comme quoi que les interventions forestières favorisaient l'habitat de l'orignal.

2645

Je crois, je pose la question, qu'il est possible également que l'intervention forestière nuise à l'habitat de l'orignal. Et sur ce, je demanderais au ministère de pouvoir déposer, pour que la Commission en prenne connaissance, du plan d'affectation forestière ainsi que de l'âge des types de blocs de forêts et les traitements cultureux qui vont être faits. Donc pas juste l'abattage des forêts matures, mais également les autres types, mais particulièrement le précom. Parce qu'à partir du moment où il y a du précom., le broute tombe, et pour qu'un orignal puisse survivre l'hiver, il a besoin d'avoir un couvert forestier qui le mette à l'abri des vents rigoureux et de la proximité du broutage.

2650

Donc ce serait intéressant que la Commission prenne connaissance, dire c'est quoi qui va se faire en termes de planification. Car la planification est arrêtée, il n'y a aucune intervention forestière de CPRS, donc de récolte jusqu'en 2018, parce qu'il va y avoir un bouleversement probable sur le territoire.

2655

Après ça, il va y avoir donc une recrudescence. Et c'est vrai qu'aux tables de gestion intégrée, il y a des aménagements pour atténuer, mais je pense que la Commission peut se pencher sur cet aspect-là.

2660

Donc les cartes de planification forestière pour les plans qui s'en viennent, ainsi qu'une autre carte qui parle de la qualité des sols, de ce qui se passe ici sur le terrain, pour l'unité d'aménagement 1151 et 1152. Tout est disponible, donc pour pouvoir, les études de sol démontrent qu'ici sur le territoire, le sol n'est pas considéré bon, très bon, excellent, très bon ou bon et, pas pauvre, mauvais. Mauvais.

2665

Pour nous, lorsqu'on sait que majoritairement ce qui est replanté, c'est de l'épinette et que ce n'est pas, après le précom., il y a beaucoup moins de broute, mettons qu'il y a du broute qui va repartir, et on sait très bien que le cheptel d'orignal risque d'aller drastiquement à la baisse.

2670 Moi, je serais intéressé à ce que la Commission en prenne connaissance, pour que vous puissiez regarder et formuler vos recommandations.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2675 D'accord. Donc c'est pas vraiment une question, mais c'est une invitation.

PAR M. PIERRE BELZILE :

2680 Bien, c'est une invitation, et puis ma question est qu'en considérant tous ces facteurs-là et qu'on est dans une situation particulière avec l'arrivée des éoliennes et de la transformation des routes forestières où généralement les gens roulent vingt-trente kilomètres à l'heure (20 km/h-30 km/h) et sur les nouveaux chemins, les gens vont aller vite, et qu'on va avoir une entrée, une accessibilité au territoire, je me demande comment le promoteur peut garantir ou du moins collaborer à ce qu'il y ait un certain contrôle, une visualisation des accès au territoire, particulièrement en période de chasse, en raison des risques des réseaux de braconnage qui vont augmenter, selon nous, en flèche, avec l'accessibilité sur le territoire.

2685

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2690 Madame Thomas, est-ce que vous avez un plan visant à réduire ça, l'achalandage ou le contrôle du territoire en période de chasse, à cause des accès que vous créez?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2695 Monsieur le Président, on est en territoire public pour ce qui est du côté de la MRC des Basques, et on n'a pas à limiter les accès au territoire public de notre côté. Donc les accès vont demeurer ouverts.

2695

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2700 D'accord, merci.

2700

PAR M. PIERRE BELZILE :

2705 Je ne demande pas de limiter, je demande s'il y a quelque chose au niveau du contrôle pour pouvoir voir qui rentre ou pas.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2710 Je pense que madame a dit implicitement qu'ils avaient pas l'intention de contrôler non plus, c'est ce que je comprends de sa réponse.

Vous ne contrôlerez pas, vous ne limiterez pas et vous ne contrôlerez pas le va-et-vient des gens, c'est ce que je comprends?

2715

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Effectivement. Donc le territoire demeure ouvert effectivement.

2720 Ceci dit, on fait de la prévention au niveau de la sécurité, parce que c'est une de nos valeurs primordiales. Donc on sensibilise à l'effet que bon, c'est pendant la période des travaux de construction, mais sinon le territoire demeure ouvert, puisqu'on est en territoire public.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2725

Voilà, la réponse est claire.

PAR M. PIERRE BELZILE :

2730 Je vous remercie. Je tiens à remercier la Commission pour la qualité des travaux et des questions de précision que la Commission pose aux divers intervenants. Merci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2735

C'est nous qui vous remercions.

2740

DENISE SÉNÉCHAL

2745 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

On me dit que madame Denise Sénéchal est arrivée!

Bonjour.

2750

PAR Mme DENISE SÉNÉCHAL :

Bonjour.

2755 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Je vais vous demander à vous comme aux autres d'essayer vraiment, puis j'aimerais demander ça à tout le monde, on va essayer de faire un effort de concision, parce qu'il reste quand même un certain nombre de personnes à passer, et si on veut pouvoir libérer les équipes qui se sont mobilisées pour venir ici même des fois d'assez loin, alors j'aimerais bien qu'on puisse essayer de libérer les gens vers dix-sept heures (17 h). Alors donc si on peut tous faire un effort de concision, je pense qu'on va se rendre service réciproquement.

2760

PAR Mme DENISE SÉNÉCHAL :

J'ai juste une petite question courte.

2765

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Allez-y.

2770

PAR Mme DENISE SÉNÉCHAL :

Moi, j'ai pris le bulletin de nouvelles régionales hier, puis j'entendais monsieur Denis, notre préfet de la MRC, dire, je vais le citer :

2775

«Je ne crois pas que le BAPE puisse empêcher ce projet-là de voir le jour.»

Je sais que le BAPE peut pas prendre la décision, mais je voulais juste savoir, avec les recommandations que vous faites dans d'autres projets, est-ce que c'est déjà arrivé, dans le fond, qu'on tienne compte de vos recommandations, puis qu'un projet ne voit pas le jour? Est-ce que ça a déjà arrivé?

2780

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2785 C'est arrivé, en effet.

PAR Mme DENISE SÉNÉCHAL :

2790 Je vous remercie. C'est tout ce que je voulais savoir. Bonne fin de journée.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Merci.

2795

THÉRÈSE LEGAULT

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2800 J'appellerais madame Thérèse Legault.

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

2805 Bonjour monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bonjour.

2810

PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :

2815 Toute la population peut circuler gratuitement sur le TNO. Comme dans le milieu il y a plusieurs retraités qui ont le temps de faire l'observation d'oiseaux, cueillette de champignons, framboises, noisettes, etc., j'en viens aux oiseaux, parce que je pense que les framboises, les petites fraises des champs et les noisettes vont prendre le bord avec les nouveaux chemins.

2820 Oui, il y a eu de belles analyses concernant les espèces aviaires. J'en viens aux quatre (4) espèces aviaires en péril qui furent relevées par PESCA. Ce sont les moucherolles à côtés olive, la paruline du Canada, le pioui de l'Est et le quiscale rouilleux.

C'est autour des éoliennes 24-25-26-27 et du poste de raccordement que vos analyses ont démontré une présence plus élevée de quiscale rouilleux.

2825 Hier, on n'avait pas la validation des milieux humides. Est-ce par pur hasard ou un oubli ou pas de rencontres, échanges entre l'analyste et le promoteur que vous avez oublié le quiscale rouilleux?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2830 Madame Thomas.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

2835 Pour répondre à votre question, je demanderais à Nathalie Leblanc de fournir les précisions.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2840 Merci.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

2845 Monsieur le Président, le quiscale rouilleux n'a pas été oublié. Il est traité dans l'étude d'impact comme une espèce à statut particulier qui est potentiellement présente sur le territoire.

En fait, c'est une espèce quand même qui a été observée lors de nos inventaires. Le quiscale rouilleux a été observé en fait dans le secteur à l'ouest du projet, dans un secteur – je vais juste faire une petite vérification, monsieur le Président, pour pas dire de mensonges!

2850 Donc c'est dans le secteur ouest de la zone d'étude en fait sur le territoire de la pourvoirie, un secteur où il n'y aura aucune éolienne, aucun chemin, aucuns travaux par rapport au projet.

Donc il n'y a pas d'impacts appréhendés sur cette espèce-là.

2855 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Et les inventaires n'ont pas démontré la présence dans le territoire à l'étude sur lequel il y aurait des éoliennes?

2860 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

Les inventaires avaient été faits sur une surface qui était un petit peu plus large que la zone où les éoliennes du projet optimisé, où le projet optimisé est situé, donc l'espèce avait été observée dans le secteur ouest, comme je vous mentionne.

2865

C'est une espèce effectivement associée aux milieux humides et un très grand effort est en train d'être fait pour que tous les milieux humides soient traités selon la méthode «éviter, réduire».

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2870

Quelles mesures particulières vous envisagez pour réduire les impacts potentiels sur les quatre (4) espèces en péril, à part les chauves-souris, là?

2875

Environnement Canada, dans les réactions des ministères, si vous vous rappelez, demandait, disait qu'il faut des mesures particulières pour ces espèces-là.

Alors quelles mesures particulières, voulez-vous nous les décrire s'il vous plaît, que vous envisagez?

2880 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

Je demeure convaincue que la meilleure mesure pour atténuer l'impact sur les oiseaux est la mesure que le promoteur a mise en place qui est l'évitement du déboisement pendant la période de nidification des oiseaux.

2885

C'est une mesure qui a été élaborée lors des premiers parcs éoliens au Québec, qui est efficace, qui est appropriée et qui est réalisable. Et je continue de considérer que c'est la meilleure mesure à mettre en place.

2890 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

C'est la seule? Est-ce qu'il y en a d'autres qui seraient moins bonnes, d'après votre logique?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

2895

Je sais qu'on a déjà parlé de faire des recherches devant les machineries pour essayer de trouver des nids et les déplacer ou de les éviter avec la machinerie, mais convenez avec moi qu'on ne parle pas ici d'efficacité.

2900 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

D'accord. Votre deuxième question madame.

2905 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Oui. Alors la deuxième concerne les chauves-souris.

2910 La vingtaine de remises, la vingtaine de cabanes à chaloupes et plus servent de refuges aux multiples chauves-souris. Les murs entre autres du chalet lac à la Truite sont remplis de chiures de chauves-souris à l'épaisseur de la laine minérale entre le bois et la tôle. J'ai des photos de ça prises le 23 septembre dernier.

2915 Sur les seize (16) sites d'observation qui furent faits par les analystes entre le 3 septembre 2013 et le 24 septembre de la même année, il y a eu soixante-dix-sept (77) périodes de relevés. La plupart d'entre nous, nous savons que les chauves-souris ne volent pas quand la température est de dix degrés Celsius (10 °C) et plus bas. Elles ne perdent pas de temps, parce que les insectes ne volent pas non plus.

2920 J'ai remarqué sur les analyses que trente-trois (33) sur soixante-dix-sept (77), il faisait plus froid que dix degrés Celsius (10 °C). C'était pas un mois de septembre comme cette année du tout, en 2013.

2925 Par contre, dans le rapport, vous marquez que les impacts réels sur la chauve-souris vont être faibles. J'y vois une contradiction.

Est-ce possible que l'impact soit modéré ou grand?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2930 Quelle réponse apportez-vous à cette question?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

J'inviterais Nathalie Leblanc à répondre, monsieur le Président.

2935 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Madame Leblanc.

2940 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

Monsieur le Président, les inventaires de chauves-souris couvrent des périodes qui sont déterminées donc pour couvrir la période de reproduction des chauves-souris qui est principalement l'été et la période de fin d'été et début d'automne, pour couvrir la période de migration automnale des chauves-souris.

Il arrive à certaines années où effectivement, les températures sont plus fraîches et à la fin de la période de migration qu'on continue de couvrir pour s'assurer des résultats sur toute la période, il arrive qu'il y ait des périodes plus froides.

Cela étant dit, les inventaires couvrent toute la période d'été, couvrent le début de l'automne. Et quand on fait nos inventaires, on s'assure de choisir les nuits où les conditions météorologiques sont les plus favorables pour la présence des chauves-souris, pour que nos résultats soient valables.

2955 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Mais avec ce que dit madame, s'il y a trente-trois (33) jours sur soixante-quinze (75) ou soixante-dix-sept (77) où finalement la température était en bas de dix (10 °C), donc à ce moment-là où normalement les chauves-souris ne volent pas beaucoup, est-ce que ça fragilise pas votre analyse et votre conclusion?

2965 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

Monsieur le Président, pour répondre plus précisément à cet élément-là, j'aimerais ça avoir le temps de regarder les données plus en détail. Il y a plusieurs pages de données météorologiques.

Si vous le voulez bien, on va regarder ça, puis on va vous soumettre quelque chose.

2970 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Comme on ne sera pas là, pourriez-vous nous faire une réponse écrite pour nous donner votre analyse de la problématique soulevée par madame?

2975 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC :**

Oui tout à fait, on va vous envoyer quelque chose à la Commission à ce sujet-là.

2980 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Parfait. Alors madame, la réponse sera sur le site Web de la Commission.

2985 **PAR Mme THÉRÈSE LEGAULT :**

Merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

2990 Je vous en prie.

DENIS RIOU

2995 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

J'appellerais monsieur Denis Riou.

3000 **PAR M. DENIS RIOU :**

Bonjour monsieur le Commissaire. Encore bonjour. Je voudrais parler de l'acceptation sociale.

3005 Il y a eu des rencontres d'information...

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3010 L'acceptation ou l'acceptabilité? Vous savez que les sociologues mettent une grosse nuance sur les deux (2) concepts. Vous la connaissez?

PAR M. DENIS RIOU :

3015 Oui, mais moi, c'est que je veux parler des rencontres qu'il y a eues de consultation.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

OK, on n'entrera pas dans les concepts abstraits, parlez des rencontres.

3020 **PAR M. DENIS RIOU :**

Je veux pas parler de choses abstraites.

3025 Au printemps 2014, soit à Saint-Médard, Sainte-Françoise, Saint-Mathieu, et à ces rencontres-là, on présentait les projets, il y avait des propriétaires de terrain privé qui, semble-t-il, auraient des éoliennes sur leur terrain.

3030 Il y a eu, comme madame Thomas de EDF parle, il y a eu des sondages. Ma question, est-ce que c'était le même projet qu'aujourd'hui?

Moi, je crois que le projet présenté, c'est le projet avec deux point quelques mégawatts.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3035 Madame Thomas, pouvez-vous faire le point là-dessus?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3040 Au niveau du projet donc, lors des portes ouvertes, en fait, c'était un projet qu'on visait à l'époque pouvant aller jusqu'à trois cents mégawatts (300 MW), donc on visait de cent cinquante (150 MW) à trois cents mégawatts (300 MW). Alors c'est le projet qui avait été présenté à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3045 Et c'était avec des machines différentes de ce qu'on voit aujourd'hui à ce moment-là?

On évoquait presque cent cinquante quelques machines de deux point quelques mégawatts, si je ne m'abuse?

3050 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

3055 En fait, on parlait d'éoliennes entre deux (2 MW) et trois point trois mégawatts (3,3 MW) qui pouvaient être possibles au niveau du territoire.

PAR M. DENIS RIOU :

3060

Comme le docteur qui disait hier, quand tu reçois un petit peu d'argent, c'est plus acceptable, des éoliennes, les nuisances. Donc c'est le propriétaire privé entre autres qui était là. Un commentaire!

3065

J'aimerais parler de partage de profits. Semble-t-il, j'ai cru comprendre, m'a donner l'exemple, si dans l'éventualité de baisse de production, baisse de profits, est-ce possible que EDF garde le même partage de profits et que la baisse va être prise par les MRC?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3070

Je pense que cette question a reçu sa réponse au tout début, mais je vais demander à madame Thomas de vous donner une précision claire là-dessus.

PAR M. DENIS RIOU :

Je veux avoir les précisions.

3075

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je pense que madame Thomas peut préciser ça.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3080

Donc monsieur le Président, je rappelle qu'on est dans un partenariat qui est égalitaire, donc cinquante pour cent (50 %) pour les partenaires publics, cinquante pour cent (50 %) pour le partenaire privé.

3085

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Et la conséquence pour les revenus, c'est?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3090

Cinquante-cinquante (50-50).

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3095

Voilà.

PAR M. DENIS RIOU :

Oui, s'il y a une baisse de production, une baisse de profits, est-ce que le partage est encore à cinquante-cinquante (50-50)?

3100

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Oui, c'est ça. C'est ce que vous dit madame. S'il y a une hausse des profits, ça va être cinquante-cinquante (50-50), puis s'il y a une baisse de profits, je crois que ça va être cinquante-cinquante (50-50).

3105

C'est ce que monsieur Lagacé nous a expliqué en début d'audience.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

3110

Je vous confirme, monsieur le Président, qu'on est un partenariat égalitaire en contrôle, en participation, un projet dont on est extrêmement fier et qu'on est effectivement, monsieur le Président, à cinquante-cinquante (50-50) dans les bonnes années comme dans les moins bonnes.

3115

PAR M. DENIS RIOU :

J'aurais une dernière question un petit peu plus simple, est-ce que je peux la poser?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3120

Allez-y, je vais faire semblant que je n'ai pas compté!

PAR M. DENIS RIOU :

3125

C'est quoi la distance minimale, la plus petite distance entre une éolienne et une habitation dans le projet? Ça peut être à Saint-Mathieu, à Saint-Médard, ça peut être partout.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3130

Alors je vais demander à madame Thomas de préciser cet élément.

Puis là, est-ce que vous parlez d'une habitation permanente où on habite à plein temps ou si vous parlez des chalets, de villégiature?

3135 **PAR M. DENIS RIOU :**

Au sens du RCI 154 de la MRC des Basques.

3140 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Donc à ce moment-là, on parle d'une habitation permanente. Alors la plus proche habitation, madame?

3145 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

Mille huit cent cinquante mètres (1850 m), monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3150 Donc un point huit kilomètre (1,8 km) le plus près.

PAR M. DENIS RIOU :

Peut-on savoir à quel endroit elle se situe?

3155 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

On l'a montrée hier sur la carte. C'est côté ouest du territoire.

3160 **PAR Mme CATHERINE THOMAS :**

C'est le 5^e Rang Ouest, je veux juste valider peut-être la municipalité. À Saint-Mathieu-de-Rieux.

3165 **PAR M. DENIS RIOU :**

Un point huit kilomètre (1,8 km)?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3170 Oui.

PAR M. DENIS RIOU :

3175 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3180 Je vous en prie. Et comme c'est votre dernier tour, je vous remercie de votre collaboration à vous aussi.

JEAN-JACQUES VIEN

3185

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je vais à notre avant-dernier, monsieur Jean-Jacques Vien.

3190 **PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :**

Bonjour.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3195

Bonjour.

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

3200 Jean-Jacques Vien, autrefois notaire à Trois-Pistoles. J'ai deux (2) petites questions.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Allez-y.

3205

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

3210 J'étais présent hier soir, j'ai compris l'intervention de l'avocate, que le Club Appalaches détenait aucun bail du ministère pour tous leurs emplacements de chalets. On parle de trente (30) ou trente-cinq (35) chalets.

Par ailleurs, je crois savoir que le Club Appalaches n'a pas obtenu dans tous les cas des permis de construction pour leurs chalets.

3215 Alors ma question pour le ministère est la suivante! Pourquoi le ministère tolère leur présence, la présence des chalets, et l'occupation de notre forêt publique depuis soixante (60) ans?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3220 Le ministère des Ressources naturelles, c'est vous qui êtes responsables, je crois, du cadastre?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

3225 Effectivement. J'invite ma collègue Myriam McCarthy à répondre à la question.

PAR Mme MYRIAM McCARTHY :

3230 Bonjour. Myriam McCarthy du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à la direction ici à Rimouski.

Je sais pas si on peut parler de tolérance, mais on croit respecter le jugement qui nous disait que le Club Appalaches avait un droit superficiaire pour maintenir ses installations sur le territoire.

3235 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

3240 Mais si ça peut justifier dans cette logique que le ministère ne puisse pas exiger un bail, parce que le droit superficiaire équivaut à un droit de propriété, comme disait en tout cas la procureure hier, la question du permis de construction, ça, est-ce que ça soustrait à cette obligation?

PAR Mme MYRIAM McCARTHY :

3245 Il faudrait vérifier avec le monde municipal relativement à leurs réglementations d'urbanisme.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3250 Alors j'adresserais la question à la MRC.

PAR M. JULIEN HARVEY :

3255 À ma connaissance, monsieur le Président, lorsqu'il y a construction d'un bâtiment en vertu d'un règlement d'urbanisme, il doit y avoir émission d'un permis de construction. C'est une première chose.

3260 Une deuxième chose, ce que je peux vous dire, c'est que la MRC, par son service d'évaluation, récolte, est-ce qu'on appelle ça une taxe, je crois que c'est une taxe, à hauteur, à ma connaissance, de sept mille cinq cents dollars (7500 \$) pour l'ensemble des installations des chalets du Club Appalaches.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3265 Pour un montant de combien?

PAR M. JULIEN HARVEY :

3270 Sept mille cinq cents dollars (7500 \$). Ça peut varier un peu, mais c'est le montant global.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Pour tous les chalets dont maître Vien vient de parler?

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

3275 Bien, je pense que c'est les taxes foncières à ce moment-là.

PAR M. JULIEN HARVEY :

3280 Bien, les taxes foncières sont établies en fonction du rôle d'évaluation.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3285 Mais là, est-ce que vous me dites qu'on perçoit des taxes foncières sur des bâtisses qui n'ont pas été autorisées? C'est tu ça que vous me dites?

PAR M. JULIEN HARVEY :

3290 Je ne connais pas la situation au niveau des permis de construction, parce que les bâtiments sont présents depuis de nombreuses années. Je sais pas s'il y a eu des bâtiments dans les

dernières années, il faudrait que je vérifie dans les archives des permis de construction. J'ai pas la réponse à l'heure actuelle.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3295

OK. Alors des taxes de sept mille cinq cents (7500 \$), ça veut dire une valeur foncière des bâtisses d'à peu près combien, savez-vous? Êtes-vous capable de faire une règle de trois pour à peu près savoir à quoi ça équivaut comme valeur totale?

3300

PAR M. JULIEN HARVEY :

Je suis pas familier avec le calcul du rôle d'évaluation, mais l'intervenant, monsieur le notaire serait peut-être en mesure de nous aider avec ça.

3305

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ah, peut-être. En tout cas, on pourra préciser.

PAR M. JULIEN HARVEY :

3310

Je suis pas évaluateur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3315

On pourra préciser au besoin. Mais je crois que là, vous avez eu votre réponse à cette question-là.

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

3320

Quand on parle de permis de construction, c'est pareil pour les permis de rénovation ou d'agrandissement. Je pense qu'à chaque fois, ça prend un permis, puis j'ai l'impression, on me corrigera si je me trompe, que dans plusieurs cas, il n'y a pas eu de permis d'émis, même pas eu de permis de demandé.

3325

Alors ma question reste la même. Pourquoi le ministère tolère la présence des chalets qui ont été construits sans autorisation alors que moi comme vous, on voudrait se construire en forêt publique, ce serait pas long qu'on se ferait débarquer si on n'avait pas de permis puis de bail?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3330

Bien, ça m'amène à poser une autre question à madame. Si demain matin, le Club décide de construire un autre chalet, devient-il automatiquement propriétaire parce qu'il vient d'en construire un?

3335

PAR Mme MYRIAM McCARTHY :

Le jugement disait, selon l'interprétation que j'en fais, que les installations devaient demeurer celles qui étaient là, et de nouvelles installations ne seraient pas autorisées.

3340

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ne seraient pas reconnues, ah d'accord. Ça répond à ma question.

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

3345

Il y a sûrement eu des changements, parce qu'à l'origine, leur titre de propriété, on parle d'abris puis on parle de camps alors qu'aujourd'hui, c'est des chalets. C'est plus des abris puis c'est plus des camps, c'est des chalets avec une valeur considérable.

3350

Donc il y a eu une multiplication, il y a eu des agrandissements, il y a eu des rénovations.

Est-ce qu'il y a déjà eu des permis, j'en doute. Ça, c'était ma première question.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3355

Ça mérite peut-être des éclaircissements. On va regarder cette question.

Votre deuxième question.

3360

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

Ma deuxième question! Pour réparer les erreurs du passé et récupérer les droits exclusifs de chasse et pêche de notre forêt publique et pour mettre fin au conflit perpétuel entre le Club Appalaches et le milieu, le gouvernement du Québec envisage-t-il maintenant la seule solution, c'est-à-dire l'expropriation de ces droits exclusifs au nom de l'intérêt public?

3365

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ministère de la Faune.

3370

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

Une question extrêmement importante que je ne peux pas répondre ici aujourd'hui évidemment.

3375

Par contre, on vous a déposé aujourd'hui même, suite à votre demande hier, un historique de ce genre de demandes qui ont été adressées au gouvernement du Québec. Et dans les quatre (4) lettres qu'on vous a déposées, on mentionne à toutes les fois qu'étant donné que les droits ont été reconnus par deux (2) jugements, le gouvernement du Québec n'ira pas dans ce sens-là donc d'exproprier.

3380

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais c'est une chose différente de reconnaître les droits, oui d'accord, ils ont des droits, mais les exproprier répond à une autre logique. Exproprier, c'est une reconnaissance du droit, tu expropries quelqu'un parce qu'il a des droits.

3385

Donc à ce moment-là, la réponse qu'on a donnée n'a rien à voir avec la question. La question, c'est : est-ce que vous avez jugé dans l'intérêt public d'exproprier ou de ne pas exproprier et pourquoi?

3390

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

Je pense que la question relève de plus haut que moi au niveau autorité dans le ministère, donc évidemment, si vous voulez, on pourrait soumettre la question à nos autorités pour répondre à la Commission.

3395

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bien, nous la poserons probablement par écrit de façon très précise, afin d'avoir une réponse très précise.

3400

Alors donc à ce moment-là, le ministère aura tout le loisir de réfléchir à sa réponse avant de nous l'envoyer.

3405

Alors vous pourrez prendre connaissance de la réponse sur notre site Internet.

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

Merci.

3410

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ça vous va. Pour savoir, vous êtes notaire, vous allez peut-être m'éclairer là-dessus...

3415

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

Bien, j'étais notaire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3420

Vous étiez notaire, bon alors d'accord. Comment on peut faire pour retracer l'historique des permis de construction et tout ça, est-ce que c'est conservé? Est-ce qu'il y a une mémoire de ça quelque part?

3425

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

Je pense que la MRC peut-être a des archives là-dessus.

3430

Mais chose certaine, c'est en territoire non organisé, en TNO, c'est peut-être plus difficile d'avoir des vieux papiers. Mais pour le reste, je pense qu'il y a peut-être des archives qui pourraient être consultées à la MRC, là, sur la quantité de permis qui ont été émis dans le passé.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3435

Vous avez, vous autres, une sorte d'historique de ces propriétés? J'imagine que de temps à autre, il doit y avoir un évaluateur qui passe puis qui dit, oups, la valeur a augmenté, on a ajouté une section ici, avez-vous ce genre de portrait?

PAR M. JULIEN HARVEY :

3440

Oui en effet, monsieur le Président, on a une inspection, à l'évaluation, on a des inspecteurs en évaluation qui vont à tous les deux (2) ou trois (3) ans faire une tournée sur le TNO Boisbouscache pour constater la valeur de l'immeuble, ce qui permet d'établir des taux de taxation.

3445 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Et est-ce que ça permet de savoir s'il y a des changements qui ont été apportés, s'il y a des agrandissements qui sont survenus?

3450 **PAR M. JULIEN HARVEY :**

À ma connaissance, si l'inspecteur en question constate, par rapport soit à ses données disponibles en feuillets, etc., de l'ancienne visite, il peut peut-être voir qu'il y a eu des modifications.

3455 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Donc ça vous permet de savoir si on a fait des travaux sans permis?

3460 **PAR M. JULIEN HARVEY :**

Oui, exactement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3465 Qu'est-ce qui arrive quand ils constatent qu'il y a des travaux sans permis qui ont été faits?

PAR M. JULIEN HARVEY :

3470 Je travaille pas à l'évaluation, mais à ma connaissance, c'est ce qui se produit. Mais pour répondre à votre question, au niveau de l'historique, je crois que la MRC conserve en archives l'ensemble des permis de construction qui ont été émis.

3475 Toutefois, je ne connais pas l'état de la situation avant la naissance des MRC dans les années quatre-vingt. Ça serait plus difficile à retracer, je ne sais pas qui avait autorité sur ce territoire public.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3480 OK, merci de la précision.

PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :

Merci.

3485 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Ça va! On va essayer de trouver la réponse sur le pourquoi.

3490 **PAR M. JEAN-JACQUES VIEN :**

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3495 Merci.

GILLES GAGNÉ

3500 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors j'appellerais notre dernier intervenant inscrit aujourd'hui, monsieur Gilles Gagné.

3505 **PAR M. GILLES GAGNÉ :**

Bonjour monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3510 Bonjour monsieur Gagné.

PAR M. GILLES GAGNÉ :

3515 Je suis Gilles Gagné, je suis résident du 4^e Rang à Saint-Mathieu, je suis résident de seconde zone, j'ai appris ça, parce que de mon champ de mûres, je vais voir les soixante-huit (68).

3520 Ma question, en Allemagne, on voit beaucoup d'éoliennes du long des autoroutes, dans les parcs industriels, en fait dans les milieux les plus transformés par l'activité industrielle humaine. En Hollande, on en voit dans les ports. J'en ai vu dans des champs de colza à perte de vue de toutes les grosseurs, adaptées au terrain, très intelligemment mixées dans l'activité industrielle humaine.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3525 J'en ai même vu en ville en Allemagne à côté d'un gros ensemble.

PAR M. GILLES GAGNÉ :

3530 Un peu comme les tours de communication qu'on voit tout le long de la 20, on les a mises là où déjà il se passe quelque chose.

3535 Ici, on a l'impression que c'est dans les milieux les moins transformés, les milieux sauvages, les milieux à plus haute valeur écologique et à plus haute valeur de paysage qu'on a décidé d'implanter les parcs d'éoliennes. Je me demande, ma question est la suivante, est-ce que c'est une philosophie et sur quelle base on a adopté cette philosophie de mettre les éoliennes dans les milieux les plus naturels, quoi, où leur impact est fortement le plus grand, que ce soit le paysage, la nature, n'importe quoi, la conservation? Bref, on est en train de liquider nos derniers milieux naturels alors qu'il y a des milieux industriels qui auraient pu les accueillir comme dans les pays où ça se fait comme ça.

3540 Je pose la question parce qu'il y a un élément vicieux dans la structure des redevances qui est qu'il y a une partie des redevances qui est par le nombre de tours, donc on induit un intérêt à construire dans les milieux naturels. Ça a de l'air à être notre philosophie, des tours de plus en plus hautes, de plus en plus grosses, de plus en plus dérangeantes et de plus en plus visibles.

3545 Donc on a un impact de transformation plus fort à cause même de la structure des redevances.

3550 Puis je voudrais savoir sur quelle base on a décidé qu'on pouvait sacrifier nos derniers milieux naturels à des entreprises industrielles de grande envergure comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3555 Alors le ministère des Ressources naturelles, pourquoi privilégie-t-on l'implantation en milieux naturels plutôt qu'urbains?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

3560 En fait, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'a pas d'indications sur le lieu de développement. En fait, c'est les promoteurs qui participent à l'appel d'offres qui présentent leur projet et qui décident de l'endroit où ils veulent installer leurs éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3565 Et votre ministère a quand même priorisé la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent dès le début du lancement des programmes d'éoliens, alors en partant, c'est certainement pas aussi développé que Montréal comme milieu?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

3570 Bien effectivement. Mais comme j'avais expliqué hier, il y avait eu cette décision-là qui avait été prise à l'époque de la dernière stratégie énergétique qui s'étendait de 2006 à 2015, c'était effectivement pour favoriser les retombées économiques dans cette région-là.

3575 Il y avait des gens de la région qui avaient fait des représentations auprès du ministre, en fait auprès du gouvernement, pour que l'industrie éolienne prenne son envol et qu'il y ait des parcs éoliens qui s'installent en Gaspésie.

3580 Donc c'est cette orientation-là qui prime. Cette orientation-là est encore présente dans le dernier appel d'offres qu'il y avait quand même un bloc d'énergie qui était réservé pour la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et la MRC de La Matanie. C'est une décision du gouvernement de procéder ainsi.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3585 Donc c'est une priorité gouvernementale, c'est ça qu'on vous dit. Mais ça explique pas pourquoi.

3590 Est-ce que ça se pourrait que ce soit parce qu'on part du principe que ça dérange moins de monde, en milieu sauvage qu'en milieu urbain?

PAR M. GILLES GAGNÉ :

3595 Ou du monde moins important!

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LABELLE :

Non, je croirais pas, non.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3600 D'accord. On dit non. Alors votre deuxième question.

PAR M. GILLES GAGNÉ :

3605 Ma deuxième question tourne sur une impression qui a été évoquée à quelques reprises ici.
On pourrait avoir l'impression que les élus associés au projet, dans le fond, servent de caution
communautaire pour des entreprises étrangères qui nous mettent leurs machines un peu dans la
figure pour sauver de l'argent, pour être près des lignes, et qui gaspillent des ressources et des
3610 milieux naturels pour obliger l'Hydro et donc les Québécois à acheter de l'énergie que l'on va
revendre moins cher qu'on la paie.

Dans cet esprit-là, je voudrais savoir s'il y a des élus ou des représentants de la
communauté qui seraient aussi des employés ou des actionnaires du projet qu'on examine.

3615 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Le promoteur.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3620 Je vais inviter mon collègue monsieur Lagacé à expliquer toute la démarche peut-être du
niveau des partenaires publics dans la volonté de créer un partenariat et d'avoir un parc éolien sur
le territoire.

3625 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Monsieur le Président, d'abord simplement rappeler que c'est les partenaires publics de la
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui ont sollicité de la part des partenaires privés différentes
propositions.

3630 À partir du moment où ce que les propositions ont été retenues par les partenaires publics,
parce que ça rencontrait nos intérêts, il y a eu des dépôts qui ont été faits à Hydro-Québec.

3635 Quand on parle de développement durable, quand on parle d'acceptabilité sociale, je dirais
de retombées économiques pour les communautés, en même temps aussi d'optimisation de
projet, je pense qu'on a fait la démonstration, monsieur le Président, que ces préoccupations-là
étaient portées par les élus au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine.

3640 Ces préoccupations-là sont les mêmes chez notre partenaire privé qui est EDF EN Canada.

Ce qui est clair, il y a aucun élu qui est payé, employé, pour ce que j'en sais, de EDF EN
Canada. Leurs employés, de façon majoritaire, se retrouvent dans la région de Montréal ou encore

3645 dans leurs parcs, parce que la démonstration a été faite tantôt de la présence des travailleurs partout dans les parcs éoliens.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Il n'y a aucune part de l'actionnariat qui est réservée à des individus?

3650 **PAR M. MICHEL LAGACÉ :**

Bien non. C'est cinquante pour cent (50 %) public. Le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup n'a pas d'actions à l'intérieur du parc public, pas plus d'ailleurs que tous les autres élus du Bas-Saint-Laurent. Ça fait que c'est cela.

3655 **PAR M. GILLES GAGNÉ :**

Merci.

3660 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Alors je vous remercie.

3665 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3670 Il nous reste quelques minutes, on va faire comme à la fin d'un quiz, on va essayer de poser une série de petites questions en rafale qui nécessiteraient des réponses courtes, ça nous permettrait d'avancer le dossier. Il nous reste quelques questions.

3675 Le transport des éoliennes! Évidemment, les pales, c'est gros, c'est long, ce qui vous oblige à faire des routes avec des angles plus grands pour permettre évidemment le passage.

3680 Est-ce que c'est possible de transporter les pales par voie aérienne, ce qui sauverait peut-être de l'aménagement de routes? Je sais que ça se fait, j'ai déjà vu des photos, mais c'est peut-être une question de taille, aucune idée. Alors je vous pose la question. Serait-il possible de les amener par voir aérienne?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Pour répondre à votre question, j'inviterais mon collègue Étienne Bibor à fournir la réponse.

3685

PAR M. ÉTIENNE BIBOR :

Donc monsieur le Président, est-ce qu'on parle uniquement des pales, est-ce que c'est ce que vous avez dit ou en général, si on peut amener les différentes composantes d'une éolienne?

3690

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Bien, j'imagine que les nacelles, ça nécessite, c'est moins long, donc ça devrait forcément être moins déterminant pour le design des routes, la largeur des emprises, etc.

3695

La question, c'est au fond, une préoccupation environnementale, c'est que plus on fait des routes larges, plus on déboise. Alors est-ce que ça permettrait un transport des pales qui sont le plus grand morceau de toute l'histoire, ou même des tubes, je sais pas, de réduire la taille des emprises?

3700

PAR M. ÉTIENNE BIBOR :

Je comprends la question. Effectivement, les pales, c'est la composante qui est la plus longue. C'est pas nécessairement la composante qui dicte les rayons de courbures ou les tracés. Il y a les sections de tours, c'est des sections qui sont assez longues également.

3705

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais ça se coupe en sections, la tour. La tour, ça vient par sections alors que la pale vient, je pense, d'un seul bloc.

3710

PAR M. ÉTIENNE BIBOR :

Disons, oui, effectivement. Mais la nacelle, un exemple, la nacelle, c'est la composante la plus lourde qui nécessite, il faut toujours respecter la charge par essieu, donc les remorques peuvent être considérables et être peut-être l'élément qui va dicter dans certains cas les rayons de courbures ou les tracés.

3715

Donc ceci étant dit, je posais la question parce que la pale, effectivement, c'est une composante qui est peut-être plus légère puis qui peut-être pourrait être transportée par voie aérienne mais personnellement, j'ai jamais vu ou été au courant d'un tel scénario.

3720

Mais il est impossible de considérer que les autres composantes puissent être transportées de manière aérienne. Les masses sont beaucoup trop importantes et ça ne serait pas possible.

3725 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Parfait, merci de la réponse.

3730 Le calendrier des travaux, est-ce qu'on prévoit des travaux de soir, de nuit, les fins de semaine?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3735 De manière générale, donc les travaux sont effectués sur semaine et de jour.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3740 Je voulais savoir, au point de vue aménagement, est-ce qu'il est possible d'intéresser les chauves-souris en les amenant ailleurs, en aménagement soit des cavernes ou des nichoirs loin des secteurs de production, pour éviter les mortalités?

Ou est-ce que ça peut être une mesure de compensation pour soutenir les populations?

3745 Est-ce que ça existe comme mesures d'atténuation de favoriser leur implantation dans des zones voisines?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3750 Je transmettrais la question à Nathalie Leblanc, monsieur le Président.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC :

3755 Je n'ai jamais entendu parler de telles mesures. Par ailleurs, la forêt qui va demeurer dans les quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) du territoire, puisque le projet couvre environ moins d'un pour cent (1 %) en fait, donc tout le reste de la forêt va continuer de constituer des abris pour les chauves-souris pendant les périodes où elles se reposent le jour.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3760 OK. Je file dans ma liste! Une question pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Dans certains secteurs naturels où il va y avoir de la grande faune, passé un certain niveau de pression, soit parce qu'il y a beaucoup d'implantation humaine, parce qu'il y a beaucoup d'activités, la grande faune peut s'en aller.

3765

Et là évidemment, si elle s'en va de façon définitive, on tombe dans un milieu naturel qui a une tout autre structure de population. Vous avez des lièvres, des perdrix, des plus petits prédateurs, mais vous n'avez plus la strate des grands.

3770

Est-ce que vous avez des méthodes pour analyser les impacts cumulatifs des activités humaines sur des territoires à l'étude comme dans celui-ci qui nous permettent de déterminer où sont les points de rupture qui provoquent une dénaturation du territoire en faisant en sorte qu'une strate aussi importante que la grande faune peut disparaître?

3775

Avez-vous des modèles qui vous indiquent, on sait que rendu à peu près à telle limite, là, on va assister à un basculement, à un changement qualitatif dans l'écosystème?

PAR M. SÉBASTIEN ROSS :

3780

Non, on n'a malheureusement pas ce genre de moyen d'analyse.

Par contre, évidemment au ministère, on a une responsabilité du suivi au niveau de nos espèces, entre autres vous parlez de la grande faune. Donc on a des suivis récurrents, peut-être à tous les dix (10) ans d'inventaire, qui nous permettent d'avoir une bonne idée de la situation par rapport aux espèces.

3785

Et on a également des suivis biologiques et suivis de prélèvements qui nous permettent d'avoir une bonne idée de la situation d'un cheptel.

3790

Donc on est en mesure de voir l'évolution.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Ministère de l'Environnement, avez-vous ce genre d'outil analytique qui permet de voir quand les impacts cumulatifs peuvent provoquer une dénaturation d'un écosystème par la disparition d'une strate aussi importante par exemple que la grande faune et les grands prédateurs?

3795

PAR M. HUBERT GAGNÉ :

Bien, indirectement par les suivis qu'on demande aux initiateurs. Mais un outil précisément comme vous avez dit, non.

3800

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3805 Alors quand vous exigez dans vos directives une analyse des impacts cumulatifs, si vous, vous n'avez pas les outils, si la Faune n'a pas ces outils, quand vous demandez ça aux promoteurs, ils vont se servir de quel outil pour établir et répondre à votre demande?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

3810 Eh bien, lorsqu'on demande d'évaluer les impacts cumulatifs, la façon de faire va varier d'une composante à l'autre. Et puis c'est lors de l'analyse des documents soumis par le promoteur que chacun des ministères ou des organismes consultés va évaluer si l'impact cumulatif évalué est satisfaisant ou non.

3815 Mais il n'y a pas de grille fixe pour le faire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3820 Alors ce genre d'analyse a quelle rigueur, faute de méthode analytique éprouvée?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

3825 Eh bien, je peux pas répondre. C'est pour chaque ministère et organisme selon leurs champs de compétence à évaluer ça.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3830 Bon! Autour des érablières, la mesure relative à la bande de protection qui est prévue dans un futur règlement est de trente mètres (30 m). Présentement, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts a comme norme vingt mètres (20 m), dans le RNI.

3835 Est-ce que vous avez appliqué la norme actuelle de vingt mètres (20 m) ou, par anticipation, parce que ça risque d'être approuvé très prochainement, si vous avez appliqué la norme de trente mètres (30 m)?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3840 Pour le moment, monsieur le Président, on applique la norme de vingt mètres (20 m). On s'est engagé à appliquer la norme de trente mètres (30 m) lorsque le règlement sera en vigueur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3845 Est-ce que ça pourrait, si cette norme était approuvée au printemps prochain, est-ce que ça pourrait vous poser un problème et forcer le déplacement d'équipements?

Est-ce que ça serait pas mieux de le prévoir maintenant? Je vous pose la question.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3850 Il faudrait voir rendu à ce moment-là, je vous dirais, et lorsque le règlement sera en vigueur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3855 Mais si vous ne le prévoyez pas maintenant, est-ce qu'il n'y a pas un risque que vous ayez installé des équipements qui vont se retrouver pour des décennies en contravention du futur règlement?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3860 Si le règlement entre en vigueur au moment avant le début des travaux, on va évidemment pouvoir s'adapter. Si le règlement entre en vigueur une fois que les éoliennes sont construites, effectivement, le règlement en vigueur – en fait, on va appliquer le règlement en vigueur au moment donc de la construction des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3865 D'accord, merci pour la réponse.

3870 J'ai encore quelques questions, mais c'est surtout des questions qu'on va vous poser par écrit. Alors vous allez voir, c'est parce qu'elles ne sont pas encore tout à fait définies, nos questions. On voulait s'inspirer de vos réponses avant d'aller plus loin sur certains éléments.

3875 La Direction de la santé publique a demandé à voir votre plan de transport pour être consultée là-dessus. Vous nous avez dit que ça serait déposé auprès d'un certain nombre d'acteurs ici dans la région, y compris au comité de liaison.

3880 Mais ce que je voudrais comprendre, quand est-ce que la DSP va être consultée là-dessus conformément à son souhait, parce que vous n'avez pas nommé de représentant de la DSP, que je sache, dans la liste des personnes qui vont participer au comité de suivi?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3885 En fait, une fois que nous aurons le plan de transport élaboré, on pourra donc répondre de notre engagement et à ce moment-là le fournir à la DSP.

Je sais pas si ça répond à votre question, monsieur le Président?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3890 Oui, bien, comme la Direction de la santé publique a manifesté le souhait de le voir, j'imagine que c'est pour faire des commentaires, non pas une fois qu'il va être approuvé, mais avant. Ça me semble assez logique.

3895 Et je voulais savoir si vous aviez l'intention de faire cette démarche et de leur soumettre vu que vous ne les avez pas inclus dans le comité qui va discuter de ça?

Est-ce que ça serait pas une bonne idée d'ailleurs de les inclure dans le comité?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3900 En fait, pour le plan de transport, je pourrais transférer la question à mon collègue Étienne Bibor, mais c'est au niveau du ministère des Transports également qui émet au niveau du tracé. Donc j'inviterais mon collègue à fournir un élément de réponse, monsieur le Président.

PAR M. ÉTIENNE BIBOR :

3905 Donc monsieur le Président, un des éléments du plan de transport est le transport des composantes d'éoliennes. Les tracés utilisés vont être définis par le ministère des Transports du Québec.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3910 Pour les éoliennes, ça va, mais le plan de transport inclut les travailleurs, inclut le va-et-vient des camions et là, ça suppose dérangements, bruits et tout ça.

3915 C'est pour ça que le DSP veut intervenir là-dessus. Enfin, dans d'autres audiences publiques, c'est les questions dont ils traitent régulièrement. Et on est un petit peu surpris à la Commission de voir que vous ne les avez pas mis dans le comité pour tenir compte de cette dimension qui est quand même importante, c'est la santé publique.

3920

Est-ce que vous seriez prêts à prendre l'engagement de les inclure dans le comité ou de les consulter absolument avant que le plan soit approuvé?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3925

Monsieur le Président, comme on discutait hier, donc le plan de transport, c'est un élément qui va être présenté et discuté au sein du comité de liaison pour échanger à ce niveau-là, et si la DSP envisage donc l'intérêt et voudrait être présente, comme je vous mentionnais, il est possible aussi d'inviter des gens au comité de liaison pour venir discuter des éléments, et donc certainement qu'on serait ouvert à ce qu'ils viennent à ce sujet-là pour discuter du plan de transport à ce moment-là.

3930

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3935

Merci de la réponse.

Est-ce que le ministère de l'Environnement, lui, quand il va faire son analyse avant de la soumettre au ministre, l'analyse qui précède le décret, je comprends bien que normalement, votre rapport va être soumis aussi aux autorités de la Santé, comme il est soumis aux autres ministères, n'est-ce pas?

3940

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

Effectivement, le MSSS va être reconsulté.

3945

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Mais comme le plan de transport, dans les circonstances, risque d'être discuté surtout au niveau des certificats d'autorisation, quand il va vous arriver, cette étape-là va avoir été franchie.

3950

Vous, avez-vous l'intention de consulter la Santé sur le plan de transport quand il vous sera soumis au niveau des certificats d'autorisation?

PAR Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

3955

C'est une hypothèse, là, mais je pense qu'il y a quand même fort à parier que dans son avis, le MSSS va renouveler sa demande. Donc on va retourner auprès du promoteur et on va renouveler la demande.

3960 Les enjeux, on évalue les enjeux un par un pour voir s'ils sont acceptables face à ce projet-là. Il va falloir que le MSSS déclare que les engagements qui ont été pris sont considérés acceptables et s'il veut le plan de transport, pour considérer ça acceptable, eh bien, ça va être difficile pour nous de faire autrement que de demander au promoteur de fournir le plan de transport.

3965 Et ce qui peut se produire, c'est hypothétique, mais ce qui peut se produire, c'est que ça finisse par une condition de décret. C'est une possibilité. Ça peut être demandé de cette façon-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3970 Intéressant, merci.

Le contrat avec HQD prévoit une proportion d'achat en Gaspésie et dans la MRC de La Matanie d'au moins trente-cinq pour cent (35 %) pour les éoliennes et une proportion d'achat au Québec de soixante pour cent (60 %) des coûts globaux.

3975 Est-ce que pour vous, c'est un minimum ou si ça peut être dépassé? Comment ça augure à ce stade-ci?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

3980 Monsieur le Président, au terme de notre contrat et selon notre engagement également avec le turbinier, on a un contenu québécois de soixante et un pour cent (61 %) et un contenu régional de quarante-cinq pour cent (45 %) pour le parc éolien Nicolas-Riou.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Au moment où on se parle?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

3995 D'accord, merci.

Pour les emplois, ça, vous allez nous fournir la liste détaillée, ça va aller.

4000 Je voudrais aussi savoir, parce que vous avez pas voulu nous dire que vous rendrez les rapports de suivis publics, est-ce que je pourrais vous demander pourquoi vous tenez à ce que ça ne soit pas public?

4005 Qu'est-ce qui vous retient de dire, on va prendre l'engagement de les rendre publics, point à la ligne? Qu'est-ce qu'il y a de confidentiel là-dedans? Il n'y a pas de secret industriel que je sache, alors j'aimerais comprendre quels sont les facteurs qui vous turlupinent au point que vous voulez pas rendre ça publics.

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

4010 En fait, ce sont des données qui sont discutées avec le ministère et des données qui appartiennent à chaque parc éolien, à chaque promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4015 Mais parlons de votre cas, pas des autres! Vous en avez des parcs éoliens, trois (3) au Québec, Albert et l'autre?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

4020 Non en fait, Nicolas-Riou, c'est le huitième.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4025 Huitième, bon alors! Mais parlons de Nicolas-Riou. Qu'est-ce qui vous retient dans le cas de Nicolas-Riou de dire, on prend l'engagement de rendre ça public?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

4030 Bien écoutez, je peux vous dire que ce que nous faisons, c'est qu'on parle des résultats en comité de liaison, donc on parle des résultats qui ont été faits.

Pour le reste, c'est des suivis qui sont faits, puis c'est des données qui appartiennent au promoteur du projet.

4035 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Ils vous appartiennent, mais vu qu'ils vous appartiennent, c'est vous qui pouvez prendre la décision de les rendre publics. Pourquoi ne pas les rendre publics? Quel est le motif?

4040 C'est sûr, ils vous appartiennent, donc c'est vous qui prenez la décision. Je veux savoir pourquoi vous prenez la décision de pas les rendre publics?

PAR Mme CATHERINE THOMAS :

4045 C'est ça, je vous dirais que c'est quelque chose qui serait discuté entre partenaires à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4050 Est-ce qu'on pourrait demander au partenaire public ce qu'il en pense, vu qu'il s'agit de ressources publiques et qu'il est un gestionnaire public?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

4055 Monsieur le Président, c'est pas des ressources publiques. C'est des ressources à l'intérieur d'une entreprise qui s'appelle le parc éolien Nicolas-Riou.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4060 Non, mais je pense que les suivis touchent une ressource publique, c'est-à-dire l'environnement, la faune et les espèces vivantes. Ça, c'est public.

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

4065 Oui, tout à fait. Je pensais que vous parliez de la structure.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Je parle pas des ressources financières.

4070

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

4075 OK. Bien essentiellement, comme le disait madame Thomas, on va en discuter entre les administrateurs avec les gens de la Gaspésie, les administrateurs de ÉÉBSL, ceux du privé, puis on va prendre une position intelligente.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4080 Comme gestionnaire public de l'intérêt public, vous allez prendre une position en tenant
compte de ça?

PAR M. MICHEL LAGACÉ :

4085 On a toujours l'intérêt public à cœur, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

On va suivre attentivement pour voir comment vous gérez ça, OK.

4090 Bien, je vous annonce que j'ai fini ma liste!

MOT DE LA FIN

4095

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

4100 Il me reste à conclure, si vous voulez, l'audience, d'abord en constatant qu'il y a des
informations complémentaires qui sont attendues, que vous pourrez trouver sur le site Internet.
C'est quand même très important, il y a des réponses qui vont venir, et on compte les recevoir au
plus tard dans les prochaines quarante-huit (48) heures sauf exception. Et il faudra qu'on se parle
des éléments importants qui doivent nous être remis par le promoteur.

4105 La deuxième partie, vous pourrez évidemment, vous êtes tous invités à la deuxième partie
de l'audience à la même place le 27 octobre et nous, entre-temps, bien évidemment, on va
poursuivre nos travaux d'analyse et de questionnement.

Tout ce qu'on va obtenir dans les prochaines semaines sera sur Internet. On vous invite à
suivre l'évolution du dossier.

4110

Et ce sera aussi disponible dans les centres de documentation de la région.

4115 Alors je vous rappelle qu'il est très important de manifester votre intention de déposer un
mémoire écrit ou verbal en avisant notre coordonnateur Maxandre Guay Lachance, et vous devez
l'aviser de votre intention de déposer un mémoire au plus tard le 14 octobre à seize heures (16 h).

Mais vous pouvez l'aviser dès aujourd'hui si vous voulez. Mais le plus tard, la limite, c'est le 14 octobre à seize heures (16 h).

4120 Il y a un formulaire intitulé «Avis d'intention» qu'il va vous remettre et que vous remplirez à cet égard. Nous, ça va nous permettre de préparer l'horaire de la deuxième phase quand on va venir entendre et recevoir vos mémoires.

4125 En deuxième partie, la salle va être très différentes. Les personnes-ressources, le promoteur, ils ne sont plus là, ils peuvent être dans la salle, ça, c'est sûr, comme tout le monde, mais il n'y aura que les participants qui vont venir nous présenter un mémoire qui seront ici devant.

4130 En deuxième partie, et comme je l'ai dit à plusieurs reprises, c'est exclusivement consacré à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des organismes municipaux, paramunicipaux, sur l'ensemble du projet et de ses répercussions, qu'elles soient économiques, sociales, écologiques, etc.

4135 J'accorderai à ce moment-là une période allant de dix (10) à quinze (15) minutes à chacun. On va définir la méthode à la lumière évidemment du nombre de mémoires qui vont nous être présentés, parce qu'on va s'arranger pour passer tout le monde dans un délai raisonnable.

Et il va de soi aussi que la Commission pourra vous poser des questions afin d'éclaircir des fois des propos ou des points que vous aurez soulevés, afin de comprendre mieux votre pensée.

4140 Alors le BAPE a élaboré des règles de participation qui visent à faciliter la participation de tout le monde. Elles portent notamment, et j'insiste là-dessus, sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Il y a certaines règles qui portent sur les propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux envers qui que ce soit. Ces règles de participation, c'est important, sont disponibles sur le site Web du BAPE et elles s'appliquent à toutes les commissions, pas seulement à la nôtre.

4145 Et c'est d'autant plus important que si, nous, la Commission, on réalise que dans un des mémoires, il y a des propos qui sont vraiment hors d'ordre, nous nous voyons dans l'obligation de refuser le mémoire et de dire à la personne, bien, il faudrait le réécrire en tenant compte des règles. Et on n'indique pas le paragraphe. On dit à la personne, ayez assez de jugement pour regarder les règles et les appliquer, c'est votre responsabilité.

4155 Il y a trois (3) façons d'exprimer votre opinion. Un mémoire que vous venez présenter, un mémoire écrit que vous venez présenter en audience publique. Vous pouvez nous envoyer un mémoire sans venir le présenter en séance publique. Ou vous pouvez ne pas avoir de mémoire écrit, vous pouvez venir exprimer verbalement votre opinion, et on va la recevoir au même titre.

4160 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, nous, on préfère recevoir un mémoire écrit, parce que normalement, on pèse nos mots quand on fait un mémoire écrit et généralement, ça découpe plus fidèlement la pensée des personnes ou des organismes.

Et s'il doit être présenté en séance publique, l'organisme en question désigne une personne comme présentateur qui devra nous préciser la fonction qu'il occupe.

4165 Alors pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document qui décrit les modalités de participation à l'audience, et puis les modalités particulières qui s'appliquent au mémoire. On peut le consulter sur le site Web ou dans les centres de documentation et il est également disponible à l'accueil ici à l'arrière.

4170 Alors pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et d'analyser votre opinion, on vous demande à tous de transmettre vos mémoires au secrétariat de la Commission au plus tard le vendredi 23 octobre à midi. Ça nous permet d'avoir quelques jours pour les analyser et d'être capables au besoin d'en discuter avec vous.

4175 Alors en terminant, je remercie la porte-parole du promoteur, madame Catherine Thomas et son équipe, pour leur fidélité à nous répondre, de même que les personnes-ressources qui nous ont accompagnés tout au long de l'audience, pour toute l'information qu'ils nous ont fournie. C'est très utile et on vous en remercie vraiment.

4180 Et je remercie aussi les participants. Vous avez été absolument exemplaires, parce que vous nous avez permis d'approfondir avec beaucoup de sérieux le dossier qui évidemment est devant nous et on réalise à quel point vous avez vraiment travaillé le dossier. Et ça, c'est très apprécié de la part de la Commission, et c'est une réelle contribution à l'amélioration de la réflexion sur un projet de cette envergure.

4185 Et vous me permettrez de remercier aussi les préposés à la technique, qu'on n'a pas entendus beaucoup, mais qui permettent aux autres de nous entendre à l'extérieur et qui vont faire un film que vous pourrez consulter sur Internet, parce que tout ce qui a été dit est enregistré et sera disponible sur le site Internet, et vous pourrez réécouter au besoin les audiences, comme vous pourrez aussi consulter les transcriptions qui vont être sur le site Internet dans environ une
4190 semaine, si on n'a pas trop martyrisé madame Proulx que je remercie d'ailleurs, parce que je lui ai fait dépasser vraiment des fois la limite acceptable, alors veuillez m'excuser de ma distraction, j'étais trop préoccupé par le dossier, enfin, vous me connaissez un peu maintenant, vous commencez à le savoir!

4195 Et permettez-moi finalement, vous avez à quelques occasions signalé qu'on avait de l'air
assez bien préparé, mais permettez-moi de remercier l'équipe d'analystes, Jasmin Bergeron et
Karim Chami, qui ont été des aides extrêmement précieux dans l'analyse préparatoire de
l'audience, et aussi notre coordonnateur en arrière ainsi que notre conseillère en communication
qui vous ont accueillis.

4200 Alors écoutez, il me reste à vous dire au plaisir de vous revoir le 27 octobre pour comprendre
le résultat de votre réflexion sur le dossier.

4205 Et merci encore pour toute cette participation très intense est très productive dont nous
avons bénéficié.

Alors c'est un au revoir.

4210 _____
Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office
que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

4215